



Carnelle
Pays de France

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Printemps 2012

La Lettre

Raphaël Barbarossa, Maire de Belloy-en-France

Le mot du Président Bilan 2011 et Perspectives 2012



“ Attentive à faciliter la vie des familles, la Communauté de Communes Carnelle Pays de France a mis en place il y a maintenant trois ans la **Ronde de Carnelle**. Celle-ci tourne presque au maximum de ses capacités dans les cinq villages de Baillet-en-France, Belloy-en-France, Maffliers, Seugy et Saint-Martin-du-Tertre.

En 2012, toujours dans ce même domaine des **modes d'accueil de la petite enfance, nous participerons au budget de fonctionnement des micro-crèches**, déjà existantes à Montsourt, Saint-Martin-du-Tertre et à celle de Viarmes qui ouvrira ses portes en septembre prochain.

Suite à l'étude diagnostique de 2011, des besoins d'accueil de notre territoire, d'autres communes à leur tour ouvriront des micros-crèches au budget de fonctionnement auquel nous participerons également.

Cette étude diagnostique établie avec le concours de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), était nécessaire au dépôt d'un nouveau dossier de subventions (au titre des investissements) auprès de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) et du Conseil Général. Ce dossier que nous avons programmé dès 2010 pour notre part, n'avait pas été retenu au titre d'une subvention de contractualisation départementale.

Au final, l'effort de Carnelle Pays de France dans ce domaine du financement des budgets de fonctionnement de toutes les structures d'accueil de la petite enfance, est conséquent. Il soulage d'autant celui des communes dont 85% de la population féminine est salariée.

Nous n'oublions pas les **scolaires** : les classes sont accueillies à l'Abbaye de Royaumont pour des **journées et ateliers pédagogiques** subventionnés par la Communauté de Communes, en partenariat avec la Fondation du même nom ; ceux-ci recueillent un grand succès auprès des enfants et professeurs.

Le projet de faire de notre territoire un vrai bassin de vie avec emplois locaux et nouveaux logements commence à prendre forme : dès 2012 nous recherchons des aménageurs pour la zone d'activités de l'**Orme** et la friche **Vulli**. Cette dernière connaîtra pour 2012 et 2013 une dépollution préalable des sols avec le concours de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de l'EPFVO (Etablissement Public Foncier du Val d'Oise).

Pour la zone d'activités de la **Croix Verte**, le périmètre retenu sera plus restreint qu'à l'origine et reste conditionné par le rythme d'avancement du projet de l'autoroute A16 et de la requalification de la RN1.

Sommaire

Finances p. 2

Stabilité fiscale

Zone de Vulli p. 3

Lancement des travaux de dépollution

ZAC de l'Orme p. 4

Extension de la Zone d'activités

Voirie p. 5

Subventions en baisse

Petite Enfance p. 5

61 places en multi-accueil

Communication p. 6

Dates à retenir



Le mot du Président

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le projet d'une gendarmerie communautaire, sur les territoires de Viarmes, Asnières-sur-Oise, est maintenant avancé suite à la modification en cours du PLU d'Asnières-sur-Oise. La recherche d'un mandataire pour cette opération est en cours pour 2012, afin de pouvoir établir un dossier d'avant projet sommaire. Il permettra le dépôt d'une demande de subvention, plus que nécessaire, à la poursuite de ce projet, auprès de la Région et de l'Etat.

FISCALITÉ

La dernière analyse des finances de notre communauté, audité par la direction des finances publiques laisse apparaître différents points budgétaires intéressants pour Carnelle Pays de France :

Des dépenses de fonctionnement de 128 euros par habitant, bien inférieures à la moyenne régionale de 196 euros par habitant et nationale de 216 euros par habitant.

Ceci est en partie dû au fait :

► Que le siège de la communauté est hébergé sans frais, depuis sa création en 2004 à titre gracieux en l'hôtel de Ville de la commune de Viarmes.

► Que les personnels administratifs, polyvalents, y sont employés et rémunérés à temps dévolu.

► Que les indemnités des élus communautaires ont été plafonnées depuis le début à 60 % du montant maximum qui leur est légalement dévolu.

► Et aussi, que les nouveaux services d'aide à la petite enfance déjà créés, tels la ronde de Carnelle, ont fait l'objet d'un service externalisé.

Au fil des années donc, un souci constant d'économies de fonctionnement qui n'ampute en rien la capacité d'activités des élus et des services mais soulage notablement le contribuable communautaire.

INVESTISSEMENT

Cette analyse, souligne aussi, une absence d'endettement ainsi qu'une large marge de manœuvre fiscale, car en dépit d'une augmentation en 2011 des taux de taxes additionnelles communautaires, ceux-ci néanmoins, restent encore inférieurs au taux moyen de ceux des communautés de communes de mêmes ratios et compétences.

Au total, se dessinent en 2012 des phases pré-opérationnelles pour d'importants projets communautaires mais qui devront encore passer par le filtre des organismes de financement et des structures de subventionnement, conjonction économique oblige, pour à terme, engager durablement l'avenir de Carnelle Pays de France. ”

Raphaël Barbarossa



“L'année 2011 a, elle aussi, connu de nouveaux bouleversements.

Jean-Claude Boistard, Maire de Montsault
Vice-Président, Commission des Finances et Administration Générale

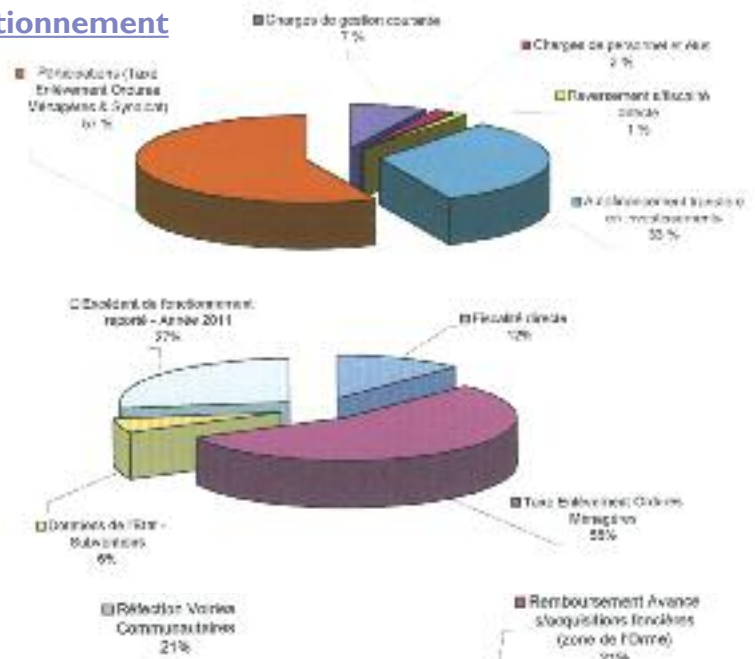
Finances Communautaires

Les nouveaux dispositifs d'aides aux réseaux de voiries communales et communautaires ARCC (aide au réseau de voirie communale et communautaire), en remplacement de l'ancien dispositif TRASERR, proposés à partir de 2012 par le Conseil Général nous sont moins favorables. En effet, ils n'offrent plus qu'une subvention à hauteur de 100.000 euros tous les 2 ans contre 300.000 euros tous les ans auparavant.

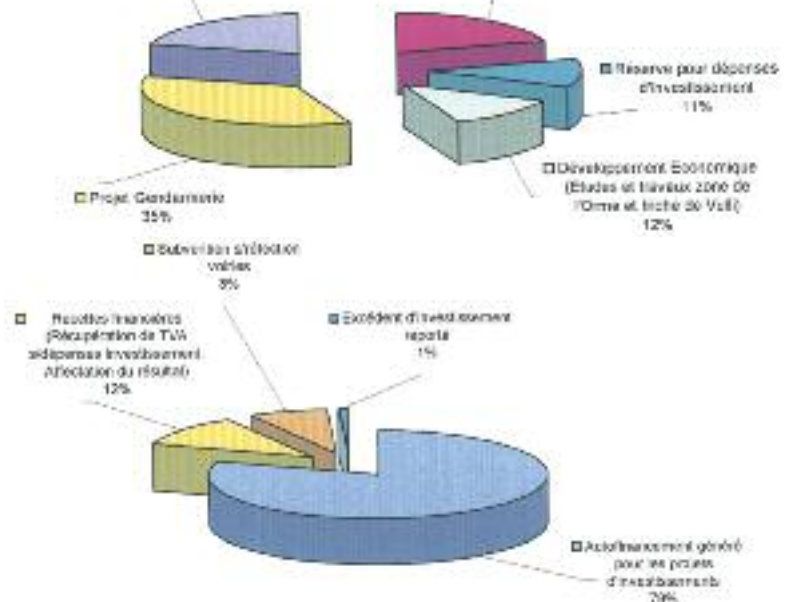
Le financement du fonctionnement des micro-crèches, après celle de la halte garderie itinérante a aussi été prévu au budget 2012.

En conséquence, au vu de l'état d'avancement de nos projets et après réflexion, il a été délibéré que les taux d'imposition additionnels 2012, ne soient pas augmentés cette année.

Fonctionnement



Investissement





“Après un an d'étude, nous allons engager des travaux de dépollution du site de Vulli.”

William Rouyer, Maire de Viarmes

Vice-Président

Commission Développement économique et touristique

Zone de Vulli

L'Établissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO) est propriétaire du site de Vulli depuis le mois de décembre 2010.

Cette acquisition visait à la reconversion du site pour un projet mixte, intégrant une offre à destination des PME, compétence de la Communauté de Communes de Carnelle Pays de France, et une partie à vocation d'habitat, compétence de la commune d'Asnières-sur-Oise.

Une étude préalable réalisée tout au long de l'année 2011 par le cabinet d'étude l'Atelieract Urba a permis d'élaborer un programme et des orientations d'aménagement du site, en prenant en compte son état environnemental : environ 6 000 m² de surface de plancher de locaux d'activités économiques et au moins 60 logements, dont 20 logements locatifs sociaux devraient pouvoir être réalisés.

Une partie des bâtiments et des sous sols en bon état pourrait faire l'objet d'une réhabilitation dans le cadre de cette reconversion.

L'objectif est de minimiser les coûts de traitement de la pollution résiduelle tout en rendant l'aménagement conforme aux destinations futures.



Vulli, aujourd'hui

©Photo Hervé Windels

Le plan de gestion conseille de mettre à profit le temps disponible avant la réalisation effective des travaux d'aménagement en menant une action de "venting" (technique de ventilation des sols in situ) pendant une durée d'au moins un an et trois ans au plus.

Cette technique peu onéreuse, peut permettre un abattement de plus de 80% des polluants volatils présents dans le sol. La Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

L'EPF du VO participera au financement de ces travaux par une subvention à hauteur de 20% limitée à 50 000 euros à laquelle s'ajoutera une subvention de

l'ADEME de 40% du montant de ces mêmes travaux.

La Communauté de Communes commanditaire des travaux associera bien entendu la commune d'Asnières-sur-Oise et l'EPFVO à la consultation des entreprises et au choix des prestataires, ainsi qu'aux principales étapes du chantier tout au long de sa durée.

Enfin, par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 février 2012, le Président a été autorisé à lancer un marché en procédure adaptée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner et conseiller la communauté jusqu'à la concession d'aménagement de la zone de Vulli.

Vulli, demain





ZAC de l'Orme

Dans la perspective des premiers travaux dans le cadre de son aménagement, la Communauté de Communes s'est engagée dans une réflexion sur l'extension de la Zone d'activités communale de Viarmes.

Cette démarche menée dans le cadre d'une politique de développement durable forte a conduit après la réalisation d'études préalables par la SEMAVO à l'approbation du dossier de création de ZAC en juillet 2008.

Ces études ont été actualisées en juin 2011 par le cabinet EXPERTISE URBAINE en préalable au lancement de la concession d'aménagement.

Les ambitions sont grandes concernant la qualité de l'opération et ce notamment en matière de démarche environnementale. La ZAC de l'Orme doit être une opération de référence en matière de paysage, d'environnement et de performances énergétiques à l'échelle communale et communautaire.

A ce titre les orientations issues de la charte de qualité environnementale, architecturale et paysagère, qui a été réalisée en 2009 devront être respectées par le futur aménageur.

La ZAC s'étend sur une surface d'environ 12,3 hectares et est intégrée dans les documents d'urbanisme réglementaire (PLU de Viarmes et POS de Belloy) avec des orientations spécifiques.

Elle est aujourd'hui règlementée en zone AUI, zone d'urbanisation future sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble à vocation d'activités destinée à accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales ainsi que des bureaux.

Les grandes orientations en sont les suivantes :

A l'échelle communautaire :

- créer des emplois sur son territoire, en développant notamment les PME-PMI et artisans
- générer des ressources fiscales destinées à améliorer les services aux habitants
- éviter le mitage de l'espace en rationalisant le développement économique

A l'échelle du site :

- aménager dans un souci de développement durable et de respect du bio corridor
- atteindre une bonne performance environnementale au regard de l'inscription du projet dans le Parc Naturel Régional Oise Pays de France
- assurer l'intégration paysagère de la zone
- améliorer la qualité de l'entrée de ville de Viarmes
- intégrer les risques de ruissellement lors d'orages afin de limiter le débit de rejet vers le talweg du ravin de la Tempête
- gérer la totalité des eaux pluviales sur le site avec des techniques alternatives

Principes de programmation :

18 à 30 lots sur une surface commercialisable de 11,2 hectares.

Une majorité de petits lots de 1 500 à 5 000 m² pour permettre l'implantation de PME-PMI.

L'aménagement de la ZAC sera très prochainement confié à un aménageur. Il aura la charge d'élaborer en partenariat avec la collectivité le dossier de réalisation de la ZAC que l'on peut résumer en quatre phases particulièrement importantes :

- la réalisation de l'ensemble des travaux d'aménagement prévus
- la rétrocession des ouvrages publics après achèvement
- la commercialisation et la cession des terrains aménagés
- la réalisation de l'ensemble des tâches de coordination, de communication, de gestion nécessaires à la bonne réalisation de l'opération





“Carnelle Pays de France participe au bon maillage des voiries des 10 communes de son territoire.”

Louis Bourles, Maire de Villaines-sous-Bois
Vice-Président, Commission Aménagement de l'espace communautaire, Voirie, Environnement et Cadre de Vie

Voirie Communautaire

Depuis 2007, nous avons procédé à des travaux de réfection annuels et après une pause en 2011, rendue nécessaire par la coordination préalable de travaux d'assainissement, au printemps 2012 s'achève la réfection de la dernière tranche de travaux sur la route de Saint-Martin-du-Tertre à Viarmes pour un coût de travaux de 98.870 euros Hors Taxes.



Route de Saint-Martin-du-Tertre à Viarmes

Quant à la dernière tranche de travaux route de Giez sur la commune de Viarmes la réfection de cette chaussée déjà très détériorée est prévue, second semestre 2012 dès réalisation des travaux d'assainissement sur ce même trajet.



“Le projet de développement des accueils “Petite Enfance” prend peu à peu ses marques.”

Roger Dufour, Maire de Saint-Martin-du-Tertre
Vice-Président, Commission Equipements Culturels et Sportifs et Politique en faveur des Jeunes

Petite Enfance

Accueil Petite Enfance : 61 places

- **Viarmes** : multi-accueil Les P'tits Loups - tél. 01.30.35.36.56
- **Saint-Martin-du-Tertre** : micro crèche Le Petit Monde de Léopold - tél. 01.70.71.24.08
- **Montsoulst** : halte-garderie Le Repaire des P'tits Loups - tél. 06.79.80.97.31

Pré-inscription jusqu'à la fin du mois de juin

Apprendre l'histoire et la vie au Moyen Âge tout en s'amusant



Dans le cadre de notre partenariat avec la Fondation Royaumont et pour la seconde année, les élèves des classes élémentaires CM1 ET CM2 ont pu visiter l'abbaye de Royaumont de façon ludique.

Journées du Patrimoine :

Concert Dialogos le samedi 15 septembre à 17h30
 Réservation au 01.34.68.05.50

En partenariat avec la MSA un questionnaire a été diffusé dans les boîtes aux lettres de tous les foyers de la Communauté de Communes.

Nous remercions les familles qui ont participé à ce sondage. Le diagnostic qui en sera fait permettra d'ajuster l'offre en fonction des besoins exprimés sur le territoire intercommunal.

Les EPCI peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général sur l'investissement. La Communauté de Communes prévoit de participer au niveau des dépenses de fonctionnement aux projets des communes proposant un accueil des enfants du territoire intercommunal.

Les communes d'Asnières-sur-Oise, Baillet-en-France, Belloy-en-France, Maffliers et Viarmes sont intéressées par le projet.

La Halte-Garderie “La Ronde de Carnelle” poursuit son chemin. Avec aujourd'hui un taux de remplissage, en accueil régulier, de près de 90 % certains jours de la semaine, la halte-garderie itinérante a bien rempli le rôle qui lui était assigné. La commune de Saint-Martin-du-Tertre représente le tiers des enfants inscrits. Les communes de Belloy-en-France et Maffliers maintiennent leur demande à un niveau élevé et relativement stable. Les demandes provenant de la commune de Noisy-sur-Oise restent importantes compte-tenu de la taille de la commune et de son éloignement géographique par rapport aux 5 points de stationnement de la halte-garderie.

Halte-Garderie “La Ronde de Carnelle”
Tél.:06.68.63.01.95

Projet d'Etablissement nautique

Après étude, il n'est pas donné suite à ce projet communautaire, entre Carnelle Pays de France et Plaine de France Ouest. En effet, le coût financier du projet de réhabilitation de la piscine de Domont-Ezanville étant trop élevé, la durée de remboursement trop longue au regard de l'absence de centralité du projet, la Communauté de Communes Carnelle Pays de France s'en est désengagée. Néanmoins, après de multiples démarches auprès des piscines existantes environnantes, il a été possible de trouver encore, pour toutes les classes ayant déjà une activité nautique, des créneaux horaires disponibles à des coûts abordables pour les communes intéressées.



“Notre mission première est de créer du lien entre nos villages et d’informer sur les projets à venir.”

Gilles Menat, Maire-Adjoint de Baillet-en-France
Vice-Président
Commission Communication et Evolution

Info Communication



La Communauté de Communes Carnelle-Pays de France regroupe 21 238 habitants, 10 communes sur une superficie de 56 km² soit 379 habitants par km². Ce territoire est très apprécié pour la proximité de pôles économiques et de zones d'activités ainsi que par la richesse de son patrimoine touristique et paysager, également bien desservi par de nombreuses routes dont la Francilienne et la future A16 et par 5 gares du Transilien.

La mission première de la Commission Communication et Evolution est de mettre du lien entre nos villages et d'informer de l'avancée des projets communautaires par la mise en ligne de contenus sur son site internet, sur lequel vous pouvez notamment télécharger les comptes-rendus des Conseils Communautaires.

Nous avons pu constater que chaque commune connaît les mêmes maux (incivilité, salubrité, pollution, ...), une première campagne de sensibilisation sur le thème "des déchets canins" créée par Viarmes a été dupliquée sur les 10 communes, d'autres thématiques pourraient également être étudiées.

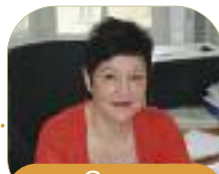
Cette année, nous avons souhaité mettre en valeur notre structure administrative, indispensable et au combien efficace.

Carnelle Pays de France Structure administrative



Muriel
Le Jan

Direction Générale
des Services



Grace
Ribeiro

Secrétariat Général
des Services



Véronique
Chevalier

Comptabilité



Natacha
Ponte

Communication



Monique
Garnier

Ressources
Humaines



Forêt de Carnelle ©Photo Catherine Borgne

Dates à retenir

Asnières-sur-Oise

- 24 juin : véhicules anciens
- 9 septembre : brocante
- 21 octobre : fête médiévale

Noisy-sur-Oise

- 29 juin : Val d'Oise Trophy
- 30 juin : feu d'artifice
- 14 juillet : pique-nique

Baillet-en-France

- 13 mai et 11 novembre : brocantes
- 2 juin : fête du village
- 18 novembre, bourse aux vélos

Saint-Martin-du-Tertre

- 12 mai : fête de la nature
- 16 juin : fête du village
- 7 octobre : brocante

Belloy-en-France

- 12 mai : feu d'artifice
- 15-16 septembre : journées du Patrimoine
- 7 octobre : brocante

Seugy

- 17 mai : brocante
- 26-27 mai : fête du village
- novembre : tournoi d'orthographe

Maffliers

- 23 juin : fête de la musique
- 16 septembre : brocante
- 13 octobre : soirée celtique

Viarmes

- 14 juillet : feu d'artifice
- 1er juillet : brocante
- novembre : festival de chansons françaises

Montsoul

- 19 au 27 mai : exposition de peinture
- 27 mai : brocante
- 23 juin : fête du village

Villaines-sous-Bois

- 9 au 11 juin : fête du village
- octobre : brocante

Prochains Conseils Communautaires

Mercredi 30 mai

Mercredi 20 juin

Mercredi 26 septembre

Mercredi 19 décembre

à 20h30 en mairie de Viarmes (séances publiques)

www.cc-carnelle-pays-de-france.fr





Carnelle
Pays de France



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Printemps 2013

La Lettre

Le mot du Président

Bilan 2012 - Perspectives 2013 et suivantes ...



Au seuil de la nouvelle année, force est de constater qu'avec une économie nationale en berne ou en quête de relance et un fort endettement de l'Etat, les citoyens contribuables et les collectivités traversent depuis quelques années une difficile période d'instabilité fiscale et budgétaire. Impôts, taxes diverses et multiples demeurent à charge des particuliers et des ménages. Refontes successives des finances locales, transfert de charges, désengagements en cascades de l'Etat, des régions, des départements se font aussi au dépend des communes et des communautés. Au final, les subventions sont à la baisse et les dotations de fonctionnement aux collectivités seront réduites de 4,5 milliards d'ici à 2015. Et cette nouvelle disposition intervient après les 8 milliards de transfert de charges occasionnés par la refonte de la TP en CET (taxe professionnelle en contribution économique territoriale), réforme entrée en vigueur depuis 2011. A laquelle dès 2012 est venue s'ajouter, la création d'un fonds de péréquation de solidarité communale et communautaire représentant à terme jusqu'à 3% du budget. Et sans compter en 2013/2014 une charge budgétaire supplémentaire pour toutes les collectivités, dûe à la dernière réforme du rythme scolaire, aussi nécessaire soit-elle par ailleurs.

Aussi, conscient des efforts fiscaux et budgétaires qui nous guettent tous encore et dans l'attente du bilan financier définitif des opérations d'investissement déjà engagées, nous avons décidé de ne pas augmenter le taux des taxes additionnelles communautaires en 2013, tout en gardant néanmoins un cap.

Participations actives au fonctionnement de multi-services utiles aux familles, tels les différents modes d'accueil de la Petite Enfance sur le territoire de Carnelle Pays de France :

- Halte-Garderie Itinérante sur cinq communes
- Micro-crèche sur les communes de Montsourt, Saint-Martin-du-Tertre et Viarmes aujourd'hui, demain sur celles de Baillet-en-France et de Belloy-en-France
- Maintien d'un partenariat pour les sorties scolaires et animations culturelles avec la Fondation de l'Abbaye de Royaumont
- Subvention de fonctionnement allouée aux Syndicats d'Initiative et aux Offices de Tourisme d'Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre, Viarmes pour suppléer le Département

Poursuite d'un maillage pratique des petites voiries communautaires, avec réfection des routes de Viarmes à Seugy et de la route des Princes cette année après celle de Giez l'an dernier.

En 2013, réalisation d'un concours d'architectes en vue de la construction d'une gendarmerie communautaire sur le territoire de Viarmes et d'Asnières-sur-Oise. Choix d'un aménageur pour le développement de la Zone d'Activités de l'Orme dans le cadre de la Charte Environnementale établie avec le Parc Naturel Régional, avec à terme, sinon de nouvelles ressources, du moins, nombre d'emplois locaux dans un nouveau bassin de vie.

A l'horizon 2014, une possible disparition de la friche industrielle de Vulli sur la commune d'Asnières-sur-Oise. Des travaux de dépollution par un procédé de venting y ont débuté en 2012 et un aménageur sera choisi en 2013, avec la construction d'une part plus forte de logements afin d'équilibrer financièrement la partie d'activités prise en charge par la Communauté.

Au total des ambitions communautaires et des projets d'investissement à réaliser et à maîtriser financièrement aux termes de bilans bien arrêtés et au gré des différentes réformes budgétaires qui s'enchaînent depuis 3 ans et dont les réalités fiscales s'imposeront à l'avenir aussi bien aux ménages qu'à toutes les collectivités.

Raphaël Barbarossa

Président de la communauté de communes Carnelle Pays de France

Maire de Belloy-en-France

SOMMAIRE

Finances p. 2

Fonctionnement/investissement

ZAC de l'Orme p. 3

Concession d'aménagement

Zone de Vulli p. 4

Travaux de dépollution

Petite Enfance p. 5

Accueil collectif du jeune enfant

Communication p. 6

Mutualisation des moyens

Voirie p. 6

Travaux d'entretien



Conseils Communautaires

- Mercredi 5 juin 2013
 - Mercredi 25 septembre 2013
 - Mercredi 18 décembre 2013
- à 20h30 en mairie de Viarmes (séances publiques)

www.cc-carnelle-pays-de-france.fr





“Les subventions s’amenuisent mais nous poursuivons nos réalisations.”

**Jean-Claude Boistard, Vice-Président
Commission des Finances
Maire de Montsoul**

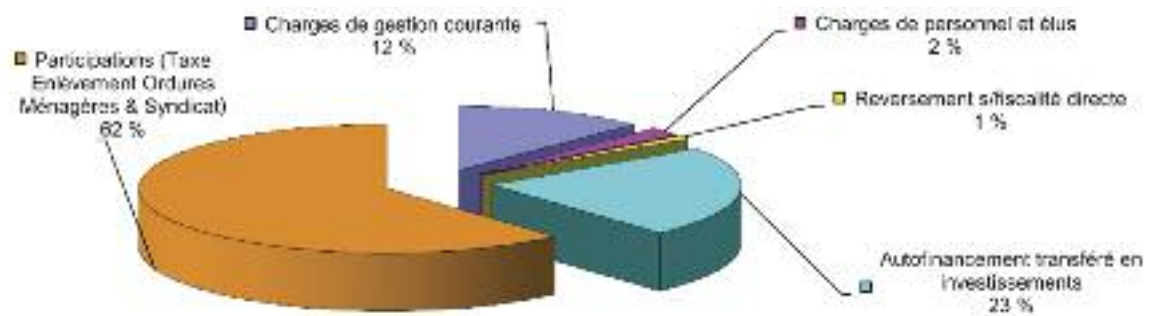
Finances Communautaires

2012 qui vient de se terminer aura connu des bouleversements à l'échelon national et par conséquent avec des répercussions sur les possibilités financières de notre intercommunalité. Comme pour nos communes, les subventions possibles s'amenuisent beaucoup. Malgré cela nous poursuivons les programmes de réfection des voiries communautaires et d'aides au fonctionnement des halte-garderies sur nos communes.

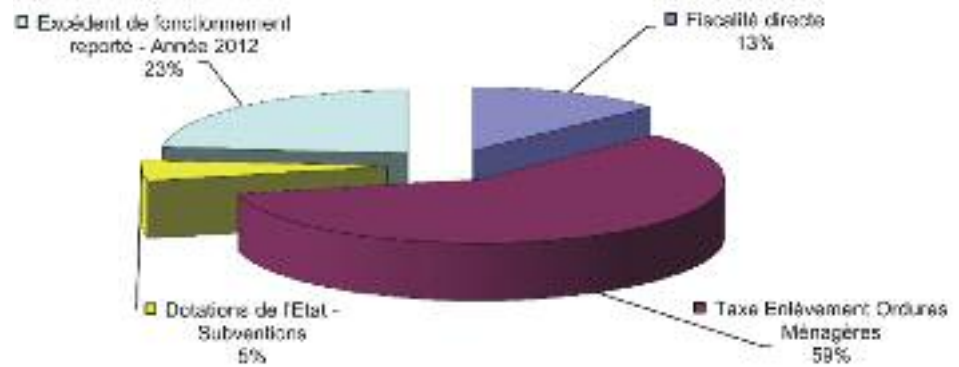
Les projets concernant les zones de l'Orme et Vulli se poursuivent, mais, comme chacun le sait, la conjoncture économique ne favorise pas l'implantation de nouvelles entreprises. Les études d'implantation d'une nouvelle gendarmerie sur Viarmes et Asnières-sur-Oise continuent tout en préservant les ressources de notre intercommunalité afin de ne pas pénaliser les autres réalisations.

Cette année et bien que les taux d'imposition soient assez bas, nous n'envisageons pas de les modifier.

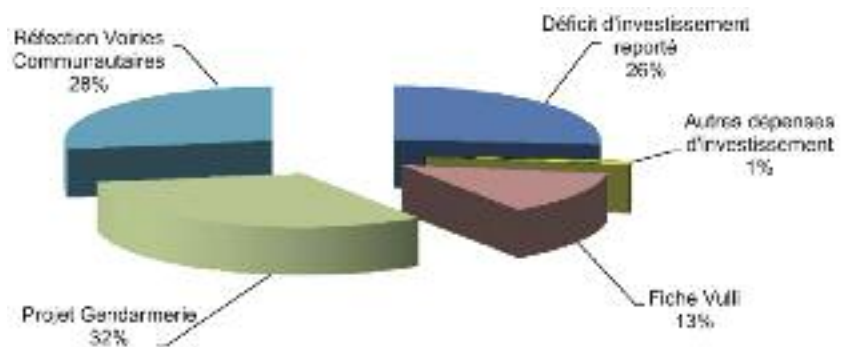
Ils seront les suivants :
taxe d'habitation (0,887%),
taxe foncier bâti (0,671%),
taxe foncier non bâti (3,36%),
taxe CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) (0,804%).



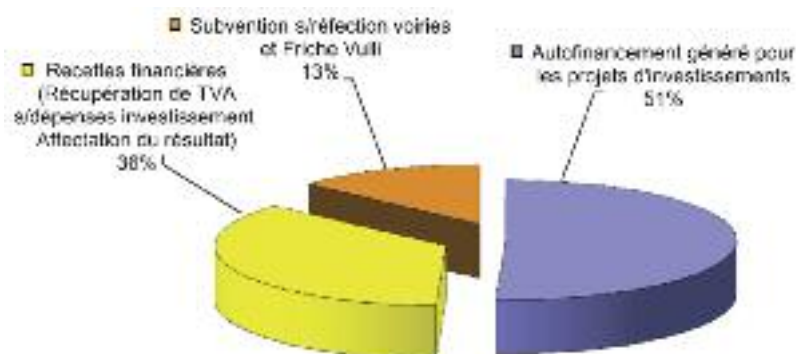
▲ Dépenses de fonctionnement



▲ Recettes de fonctionnement



▲ Dépenses d'investissement



▲ Recettes d'investissement



“Nous serons probablement rapidement en capacité de signer une concession d'aménagement.”

William Rouyer, Vice-Président

Commission Développement économique et touristique

Maire de Viarmes

ZAC de l'Orme

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France s'est engagée dans une réflexion sur l'extension de la Zone d'Activités Communale de Viarmes (ZAC). Cette démarche menée depuis plusieurs années dans le cadre d'une politique de développement durable forte, a conduit, après la réalisation d'études préalables par la SEMAVO et les Bureaux d'Etudes CEDRE, BURGEAP et COLAS, à l'approbation du dossier de création de ZAC.

Nous serons probablement rapidement en capacité de signer une concession d'aménagement, actualisée en juin 2011 par Expertise Urbaine, en vue de la réalisation de la ZAC de l'Orme à vocation économique.

Les ambitions de la Communauté de Communes sont grandes concernant la qualité de l'opération et doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche environnementale.

La ZAC de l'Orme doit être une opération de référence en matière de paysage, d'environnement et de performances énergétiques à l'échelle communautaire.

Les orientations, issues de la charte de qualité environnementale, architecturale et paysagère réalisée en 2009, devront être respectées par le futur aménageur.

Les grandes orientations d'aménagement

Ce projet s'est forgé sur des principes urbains et environnementaux directeurs.

A l'échelle communautaire :

- créer des emplois sur notre territoire en développant les PME, PMI et artisans
- générer des ressources fiscales destinées à améliorer des services aux habitants
- éviter le mitage de l'espace en rationalisant le développement économique

A l'échelle du site :

- aménager dans un souci de développement durable et de respect du bio-corridor
- atteindre une bonne performance environnementale, paysagère et architecturale au regard de l'inscription du projet dans le Parc Naturel Régional Oise Pays de France



La Zone d'Activités Communale s'étend sur une surface d'environ 12.3 hectares et se situe sur les Communes de Viarmes et de Belloy-en-France.

- assurer l'intégration paysagère de la zone
- participer à la qualité de l'entrée de ville de Viarmes
- intégrer le risque de ruissellement lors d'orages afin de limiter le débit de rejets vers le ravin de la Tempête
- gérer la totalité des eaux pluviales

Actuellement en cours de consultation, la signature d'un traité de concession pourrait intervenir d'ici la fin de ce premier semestre.

Les missions de l'aménageur sont nombreuses :

- acquérir les terrains et en assurer le portage jusqu'à leur cession
- obtenir les autorisations administratives nécessaires
- réaliser l'ensemble des travaux d'aménagement prévus au dossier de réalisation, concourant à l'opération
- rétrocéder les ouvrages publics après achèvement des travaux ré-

lisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire

- commercialiser et céder les terrains ainsi aménagés
- sélectionner avec la collectivité les entreprises qui s'implanteront dans la Zone d'Activités
- informer la collectivité et les habitants sur l'avancement de l'opération

Dans un contexte économique particulièrement difficile, la Communauté de Communes reste déterminée sur les objectifs initiaux de cette Zone d'Activités qui sont d'y accueillir des entreprises petites et moyennes de qualité dans le cadre privilégié de notre environnement et sans nuisance routière pour nos entrées de ville.

Un objectif difficile certes mais que la Communauté de Communes saura réaliser dans l'intérêt de l'ensemble de nos populations.





Zone de Vulli



Les travaux de dépollution du site sont en cours de réalisation depuis fin 2012.

Naissance d'une friche

Vers 1840, une modeste fabrique s'implante à Asnières-sur-Oise.

Elle connaît, quelques années durant, diverses activités.

En 1862, un industriel parisien s'installe pour entreprendre la fabrication d'articles en caoutchouc et la confection d'imperméables. Il passe rapidement à la fabrication de jouets.

Dans les années 1950-60, l'entreprise couvre une superficie de plus de 6 hectares sur laquelle s'étendent 30 000 m² de bâtiments : près de 700 personnes y travaillent. L'activité comprend la production de jouets en caoutchouc, en plastique et des fabrications industrielles, parmi lesquelles les ballons sondes destinés à la météorologie, pour l'étude des couches supérieures de l'atmosphère. L'usine produit 4 millions de jouets par an. C'est la plus grande entreprise française de jouets en caoutchouc et de ballons.

Au début des années 70, la firme est frappée par la crise pétrolière.

En 1981, c'est le dépôt de bilan. La société passe sous le contrôle des établissements Vullierme (Vulli). L'activité est regroupée dans la partie "Nord" de l'usine, la partie "Sud" accueillant de nouvelles entreprises. Une trentaine de personnes continue à produire un million de jouets par an, dont la renommée girafe "Sophie". L'activité s'arrête en 1993 et laisse une friche de

près de 2,7 hectares en plein tissu urbain d'Asnières-sur-Oise.



Les activités industrielles développées sur le site ont nécessité l'utilisation de nombreux produits polluants comme des hydrocarbures, des solvants, des phtalates, stockés dans des cuves ou dans des fûts.

A ce titre, le site était classé selon la réglementation des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et est suivi par la préfecture et les services de la DRIEE, anciennement la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

Entre 1994 et 2008, ces services ont demandé à l'ancien industriel des travaux de mise en sécurité du site (évacuation de fûts et déchets abandonnés, élimination de transformateurs électriques), des études de la qualité du sous-sol et un suivi de la qualité des eaux souterraines.

Une volonté de reconquête

Les bâtiments laissés à l'abandon se sont fortement dégra-

dés au fil du temps. Face à cette situation dommageable en termes d'urbanisme, de développement économique, d'environnement et de sécurité, la Commune d'Asnières-sur-Oise, la Communauté de Commune Carnelle Pays de France et l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise soutenus par le PNR (Parc Naturel Régional) et l'ADEME, ont souhaité acquérir le site pour y développer des locaux commerciaux, des activités et des logements.

Les premières études

Le projet d'aménagement du site Delacoste-Vulli est un projet ambitieux de reconversion d'une friche urbaine polluée ; la Mairie d'Asnières-sur-Oise et la Communauté de Communes se sont attachées à intégrer la gestion de la pollution des sols dès le démarrage des études urbaines.

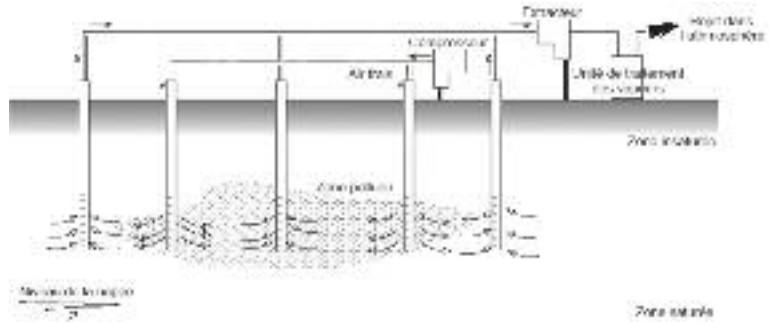
Des études de pollution du site complémentaires aux études antérieures réalisées par l'ancien industriel ont été réalisées en été 2011 par le bureau d'Etudes BURGEAP. Ces études ont montré une pollu-

tion des remblais superficiels par des PCB, hydrocarbures et métaux lourds et une pollution gazeuse importante du sous-sol, essentiellement par des solvants chlorés (COHV).

La prise en compte de ces données par le cabinet d'urbanisme ACT URBA lui a permis de proposer un projet d'aménagement compatible avec les différentes contraintes de pollution opposables du point de vue sanitaire pour les futurs usagers du site, logements et activités artisanales et d'en cibler mieux les respectifs coûts de dépollution.

Dans une démarche de gestion durable du site, il a été proposé d'assainir le sous-sol en mettant en place un dégazage de celui-ci par venting.

Ce principe de traitement permettra de commencer la dépollution du site tout en préservant la possibilité d'interventions sur le site (comme des démolitions pour la mise en sécurité du site par exemple).



Principe d'une installation de venting (source ADEME)

Le principe du venting est de pomper l'air contenu dans le sol et chargé de polluants et de le filtrer en surface. Il s'agit d'une technique robuste, largement utilisée et simple à mettre en œuvre. Le pompage de l'air contenu dans le sol se fait au moyen de tubes crépinés de faible diamètre (quelques centimètres) équipant les forages dans sol, appelés aiguilles ou puits. Ces aiguilles ou puits sont branchés sur un réseau de canalisations reliées à un système d'aspiration et à un filtré (par exemple, sur charbon actif) avant le rejet à l'atmosphère.

La mise en route de la dépollution

La société GTS a été retenue en automne 2012 pour réaliser la mise en place du venting, sous maîtrise d'œuvre de BURGEAP.

Le traitement, en cours d'installation, consiste à implanter 46 aiguilles d'extraction à 4 mètres de profondeur réparties sur les zones les plus polluées. La durée prévisionnelle du traitement est d'un an.

Montant des travaux : 158 039,70 € HT

Financements :

- Communauté de Communes Carnelle Pays de France 40%
- ADEME 40%
- EPFVO 20%



“La halte-garderie itinérante et la micro-crèche de Saint-Martin sont deux modes d'accueil complémentaires.”

Roger Dufour, Vice-Président, Commission Equipements Culturels et Sportifs et Politique en faveur des Jeunes
Maire de Saint-Martin-du-Tertre

Petite Enfance

Halte-garderie itinérante “La Ronde de Carnelle”

La fréquentation enregistrée à la halte-garderie itinérante (HGI) s'est un peu ralentie même si le taux de remplissage reste à un niveau élevé satisfaisant, soit 81% en moyenne sur les cinq derniers mois d'activité.

La demande des familles reste importante, principalement en provenance de Saint-Martin-du-Tertre et Belloy-en-France et continue à se renouveler d'année en année en fonction des départs des enfants de 3 ans vers l'école maternelle.

La coexistence des deux modes d'accueil sur Saint-Martin-du-Tertre depuis début 2012, micro-crèche ouverte cinq jours par semaine de 7h à 19h et halte-garderie itinérante (HGI) le vendredi de 8h45 à 16h45, montre qu'il n'y a pas de concurrence directe entre la micro-crèche et la halte-garderie, compte-tenu d'une demande très forte sur la commune pour des besoins très variés en accueil (de 1 à 5 jours consécutifs). Ces deux modes de garde sont complémentaires. En outre, ils complètent également l'accueil proposé par les Assistantes Maternelles dont la capacité d'accueil n'a pas diminué.

Halte-Garderie

Tél.: 06.68.63.01.95



Selon les effectifs, il est possible d'être inscrit dans plusieurs communes. Tous les enfants de la Communauté de Communes peuvent avoir accès à cet accueil itinérant. Chaque jour, le camion de “La Ronde de Carnelle” transporte tout le matériel nécessaire à l'accueil.



Ci-dessous quelques chiffres relatifs au fonctionnement de la halte-garderie itinérante :

- 41 enfants sont inscrits à la halte-garderie itinérante à fin juillet dont 40 enfants en contrat d'accueil régulier et un seul en accueil occasionnel. L'effectif est resté stable par rapport au semestre précédent.
- 45 enfants ont été prévus pour la rentrée de septembre dont 27 nouveaux.
- la répartition des inscrits par commune traduit toujours une forte représentation des communes de Saint-Martin-du-Tertre et de Belloy-en-France (plus de 50% de l'effectif total).
- le taux de remplissage hebdomadaire moyen est en hausse de 1,5 points par rapport au semestre précédent à 93,1% et en baisse de 2 points par rapport à la même période en 2011.

La convention signée entre la Communauté de Communes et la société prestataire HGI développement prendra fin le 31 août 2013. Un appel d'offres sera prochainement lancé.

	lundi (Seugy)	mardi (Maffliers)	mercredi (Baillet)	jeudi (Saint-Martin) (Belloy)	vendredi (Saint-Martin)	total
nombre d'heures	81	84	77	87	90	419
taux de remplissage	90,00%	93,30%	85,60%	96,70%	100%	93,10%



Micro-crèches

Pour répondre aux besoins des familles, la Communauté de Communes Carnelle Pays de France participe financièrement au fonctionnement des différentes structures.

Une convention a été signée avec les communes de Viarmes, Belloy-en-France, Baillet-en-France et Saint-Martin-du-Tertre pour l'accueil collectif petite enfance.

• Viarmes : multi-accueil “Les P'tits Loups”

Tél.: 01.30.35.36.56

• Saint-Martin-du-Tertre : micro crèche “Le Petit Monde de Léopold”

Tél.: 01.70.71.24.08

• Montsoul : halte-garderie “Le Repaire des P'tits Loups”

Tél.: 06.79.80.97.31

Parcours pédagogiques

Pour la troisième année consécutive, la Communauté de Communes participe au financement des parcours pédagogiques culturels pour les classes primaires de CM1 et CM2.

Le projet culturel comportait trois formules :

- Patrimoine médiéval
- Patrimoine et musique médiévale : musique et danse des troubadours
- Patrimoine et musique médiévale : conte et musique du Moyen-Âge





“Notre mission : mettre nos moyens en commun, réfléchir à des enjeux qui dépassent le cadre communal”

Gilles Menat, Vice-Président
Commission Communication et Evolution
 Maire-Adjoint de Baillet-en-France

Info Communication

La communauté de communes permet de mutualiser des moyens notamment financiers pour la mise en place d'actions et de projets qu'une commune seule ne peut réaliser. Son action a un impact sur le quotidien de la population du territoire à travers notamment : la collecte des ordures ménagères, l'aménagement des voiries, le soutien à l'action sociale et culturelle, le développement économique.

Défendons ensemble notre environnement

En 2012, nous avons lancé une campagne de communication sur le ramassage des déjections canines qui a eu un réel impact sur la population.

Cette année, la commission Communication et Evolution lance une nouvelle campagne d'affichage sur les dépôts sauvages : une plaie pour nos villages. Objectif : sensibiliser et marquer les esprits.



“Carnelle Pays de France participe au bon maillage des voiries des 10 communes de son territoire.”

Louis Bourles, Vice-Président, Commission Aménagement de l'espace communautaire, Voirie, Environnement et Cadre de Vie
 Maire de Villaines-sous-Bois

Voirie Communautaire

Route de Giez, une fois les travaux d'assainissement réalisés par la commune de Viarmes, la dernière tranche de travaux de réfection de voirie (845 mètres) a été enclenchée pour un montant de 196 760 € HT. La réception des travaux a eu lieu le 2 août 2012.

Cette année ce seront la route des Princes à Asnières-sur-Oise/Viarmes et la route de Seugy à Viarmes qui feront l'objet d'une réfection. Le choix du Bureau d'Etudes est en cours et l'appel d'offres pour le choix de l'entreprise aura lieu début juin pour des travaux d'une durée prévue de deux mois.

Dates à retenir

Asnières-sur-Oise

- 22 juin : feux de la Saint-Jean
- 23 juin : mécaniques anciennes
- 9 mai : brocante

Noisy-sur-Oise

- 5 mai : Val d'Oise Trophy
- 15 juin : feu d'artifice
- 8 septembre : randonnée VTT

Baillet-en-France

- 2 juin et 10 novembre : brocantes
- 8 juin : fête du village
- 9 juin : course de vélo
- 17 novembre : bourse aux vélos

Saint-Martin-du-Tertre

- 20 avril : fête de la nature
- 6 octobre : brocante
- 8 décembre : marché de Noël

Belloy-en-France

- 6-14 avril : salon de peinture
- 7 avril : brocante
- 11 mai : feu d'artifice
- 14-15 septembre : journées du Patrimoine

Seugy

- 13 avril : course à pieds
- 25-26 mai : fête du village
- 2 juin : brocante
- octobre : tournoi d'orthographe

Maffliers

- 22 juin : fête de la musique
- 15 septembre : brocante
- 22 novembre : concert Copains d'accords

Viarmes

- 2 juin : salon du livre
- 7 juillet : brocante
- novembre : festival de chansons françaises

Montsout

- 25 mai au 2 juin : exposition de peinture
- 27 mai : brocante
- 22-23-24 juin : fête du village

Villaines-sous-Bois

- 8 au 10 juin : fête du village
- octobre : brocante



2013 verra aussi le début des travaux d'entretien des voiries communautaires par la Communauté de Communes Carnelle Pays de France.





Carnelle
Pays de France



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Printemps 2014

La Lettre



Bilan 2013 - Horizon 2014 ...

La Lettre de Carnelle comme toujours en cette période, est pour nous l'occasion de dresser le **bilan d'activités communautaire de l'année** écoulée et d'esquisser aussi en perspective, nos projets pour les suivantes et pour 2014 horizon électif oblige, que pour les projets déjà engagés.

En 2013/2014, nous contribuons au fonctionnement d'**offres d'accueils diversifiés de la petite enfance**.

La Ronde de Carnelle évoluant sur les cinq communes de Baillet-en-France, Belloy-en-France, Maffliers, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy accueille une **cinquantaine d'enfants**.

Les **deux crèches** de Montsoul, Viarmes et les **deux micro-crèches** de Saint-Martin-du-Tertre et Belloy-en-France en 2014 offrent déjà **100 places** et plus demain avec l'ouverture de celle de Baillet-en-France.

Ainsi cette action communautaire en direction de la petite enfance vient-elle utilement compléter les offres d'accueils communaux déjà engagés au fil du temps avec :

La présence de **quatre R.A.M.** (Relais d'Assistants Maternelles) sur les communes d'Asnières-sur-Oise, Maffliers, Montsoul, Viarmes qui offrent points de rencontres, échanges, formation à quelques **170 assistantes maternelles** du territoire Carnellois et qui sont à même d'accueillir près de **600 bambins**.

Le financement de **quatre centres de loisirs** aux pôles de Montsoul, Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre et Viarmes qui proposent quant à eux, à ce jour, près de **300 places** de proximité pour les mercredis, petites et grandes vacances aux plus de 3/4 ans.

Et à l'heure de la mise en application de la **Réforme des Rythmes Scolaires**, le rappel de toutes les possibilités d'accueils extra-scolaires communautaires présentes sur le territoire de Carnelle, nous a semblé une information dès plus utile pour nombre de parents légitimement préoccupés par la rentrée prochaine. En pratique, toutes offres confondues, ceux sont plus de **1 000 places d'accueil extra-scolaire** diversifiées à destination des jeunes Carnellois de moins de 15 ans.

En 2013/2014, nous développons aussi une **politique culturelle**, en direction des élèves de **28 classes d'élémentaire et de maternelle** à travers des sorties et ateliers pédagogiques réalisés en partenariat avec la **Fondation de l'Abbaye de Royaumont**, pour plus de **2 000 jeunes visiteurs** à ce jour et pour les **collégiens de Montsoul** en 2014, par un partenariat de formation artistique avec la **Fondation de l'Abbaye de Maubuisson**.

Et nous subventionnons aussi par ailleurs, les **trois offices de Tourisme** communautaires d'Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre et Viarmes.

En 2013-2014, dans un autre domaine, celui d'un pratique **maillage des petites voiries communautaires**, nous avons déjà procédé ce jour, à la remise en état de plus de **15 kilomètres** de voirie.

En 2013, à celle de la **Route de Giez** entre Viarmes et Seugy ainsi qu'à celle de la **Route des Princes**, sur les communes d'Asnières-sur-Oise/Viarmes et la Forêt de Carnelle vers Saint-Martin-du-Tertre. C'est un très vieil itinéraire, dès plus touristique et qui figure déjà sur la carte de Cassini du XVIII^{ème} siècle. Et cette

année, nous prenons en charge la réfection des voiries de desserte des **gares et parkings pour les usagers de la SNCF**.

En 2013-2014, en matière de **sécurité et prévention de la délinquance en milieu rural** que beaucoup d'entre nous ont malheureusement déjà expérimenté à leur dépend, prend corps le projet d'une **première future Gendarmerie Communautaire**. Mieux implantée et vite déployable en limite de Viarmes/Asnières-sur-Oise la nouvelle brigade couvrira sept **communes** dont Asnières-sur-Oise, Belloy-en-France, Noisy-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy, Viarmes et Villaines-sous-Bois. Au Printemps 2014, un achat de terrain et la désignation d'un mandataire donnent un ferme coup d'envoi à cette opération.

En 2013-2014 : Quid du **développement des zones d'activités économiques** :

En 2013, la **friche industrielle VULLI** sur Asnières-sur-Oise a fait l'objet d'une dépollution préalable avant travaux.

En 2014, elle **disparaît** pour laisser place au coup d'envoi d'un **nouveau quartier d'habitat et de petites activités de services**. Il est à souligner à terme pour cette opération un **bon équilibre financier** et sans reste à charge pour le budget communautaire.

Zone de l'ORME : au printemps 2014, **bouclage des dossiers réalisation de ZAC et, à l'automne, fin de D.U.P. et pleine propriété. Aménagement et premiers P.C. en 2015/2016**, pour à terme, de nouvelles ressources financières et nombre d'emplois sur site. Une plaquette de pré-commercialisation réalisée en partenariat avec le CEEVO est déjà diffusable et pour cette opération, au vu des derniers bilans, se dessine aussi à court terme un **équilibre financier plus favorable**.

Quant à la prise en charge du développement de la **zone d'activités de La Croix-Verte**, en liaison avec le Conseil Général, nous sommes comme tous, en attente du **prolongement de l'Auto-route A16**, prévu à l'**horizon 2016/2017**, aux dernières nouvelles ...

Enfin en 2013-2014 en matière de **fiscalité additionnelle communautaire**, au vue de l'état d'avancement des projets engagés et dans un contexte économique difficile, fait de transferts de charges et taxes diverses au dépend des ménages et des collectivités, nous avons décidé de ne **pas augmenter leurs taux**. Ils restent parmi **les moins élevés** dans la strate des communautés de même niveau de population que Carnelle.

À l'avenir, il nous faut anticiper aussi en terme de budget comme de projets, le désengagement annoncé et déjà amorcé de toutes les instances contributives : Etat, Région, Département.

Quant aux **nouveaux conseillers communautaires élus pour la première fois en 2014 au suffrage universel**, ils auront aussi à prendre en compte, une péréquation inter-départementale Ile-de-France, une contribution fiscale supplémentaire générable par la création de la nouvelle métropole du Grand Paris, à gérer la multiplicité des interlocuteurs auprès du Conseil Général dû au nouveau découpage cantonal en trois parties et peut-être aussi réfléchir à l'avenir au regroupement des Intercommunalités pour un temps suspendu et si l'Etat l'impose à plus ou moins long terme, ainsi qu'à son indissociable corrolaire d'ajustement, le plus souvent à la hausse, des compétences comme de la fiscalité ... Beaucoup d'incertitudes pour de vastes enjeux, donc à très bien peser, après mûres réflexions et sans obligations ou précipitations ...

Raphaël Barbarossa
Président de la communauté de communes
Carnelle Pays de France
Maire de Belloy-en-France



“Cette année encore, nous ne modifierons pas les taux d'imposition.”

**Jean-Claude Boistard, Vice-Président
Commission des Finances
Maire de Montsoul**

Finances Communautaires

2013 à l'instar de 2012 n'aura pas amélioré l'état des finances à l'échelle de la nation et par conséquent nos propres possibilités. Malgré cela nous continuerons les programmes de réfection des voiries communautaires et l'avancement des grands projets.

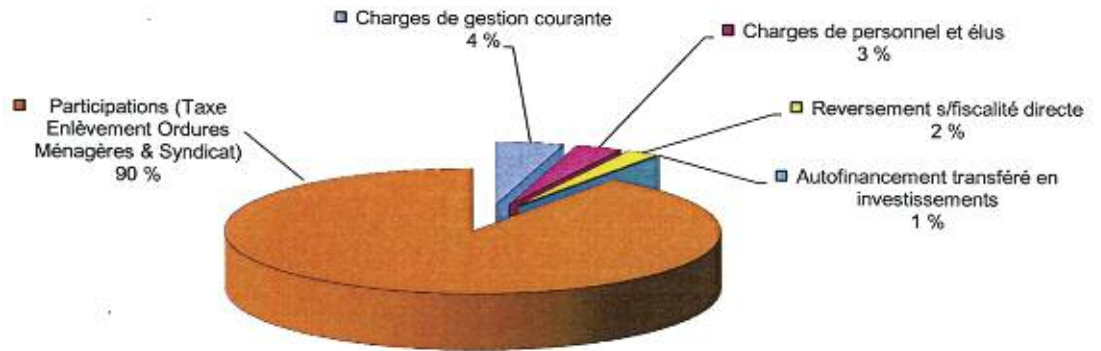
Nous avons avancé dans l'étude de la Zone de l'Orme de façon concrète. Désormais, le projet est bien structuré, l'horizon se dégage, reste à trouver et convaincre les sociétés de venir s'implanter dans cette zone.

Quant à la gendarmerie, les premiers appels d'offres viennent d'être lancés. Les formalités administratives sont désormais pratiquement résolues.

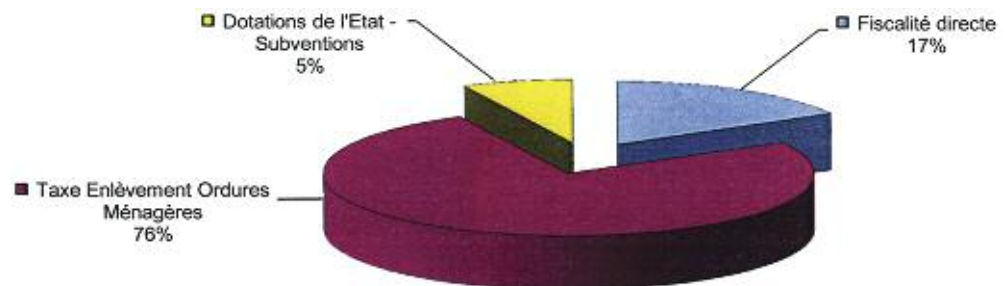
La dépollution de la Zone Vulli est terminée et les projets de construction sont désormais étudiés avec la municipalité d'Asnières-sur-Oise.

Cette année encore, nous ne modifierons pas les taux d'imposition qui seront les suivants :

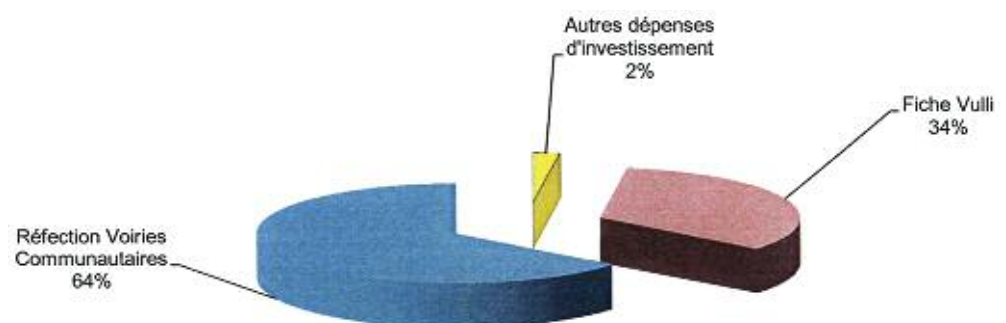
- taxe d'habitation : 0,887%
- taxe foncier bâti : 0,671%
- taxe foncier non bâti : 3,36 %
- taxe CFE (cotisation foncière des entreprises) : 0,804%



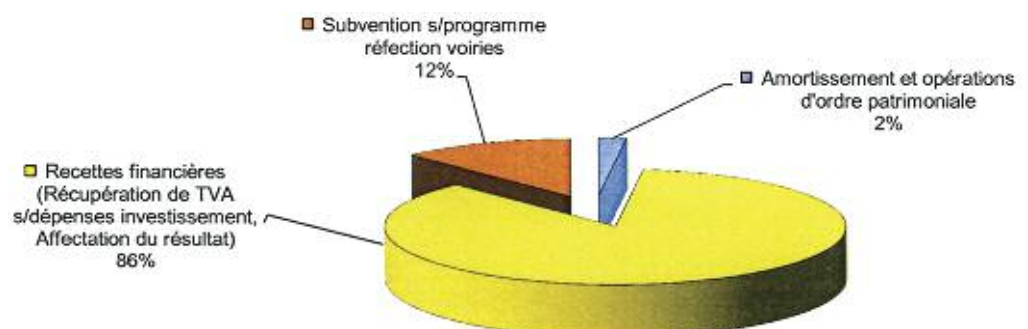
▲ Dépenses de fonctionnement



▲ Recettes de fonctionnement



▲ Dépenses d'investissement



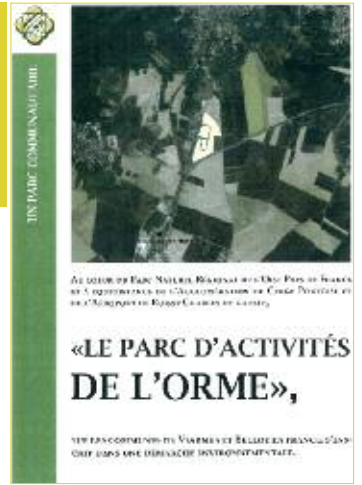
▲ Recettes d'investissement



“L'année 2014 sera une année importante pour le futur Parc d'Activités de l'Orme.”

William Rouyer, Vice-Président
Commission Développement Économique et Touristique
 Maire de Viarmes

ZAC de l'Orme



UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France, intégrée au sein du Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France, a su garder un caractère rural et offrir un cadre naturel verdoyant.

À proximité d'infrastructures et d'équipements structurants (le site du Val d'Oise, elle bénéficie d'une situation stratégique à proximité) :

- de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et ses nombreuses zones d'activités économiques,
- des plateformes de logistiques, Entam et Camp Verteil, de la Francilienne puis des autoroutes A1, A15 et A13.

La Communauté de Communes, pour son développement, s'est engagée dans une réflexion sur l'extension de la zone d'activités communale de Viarmes.

LE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME :

Conforter et diversifier le tissu économique : le parc d'activités a pour objectif de répondre aux besoins des entreprises de limiter et d'offrir de nouvelles possibilités d'implantation sur une zone de 12,3 ha PNR.

Accueillir durablement dans un environnement idéal : le parc d'activités offre aux entreprises des conditions privilégiées d'implantation au sein du Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France et à proximité de l'Agglomération de Lagny l'entourée de l'Aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Le plan d'aménagement propose un plan d'occupation des sols :

- préserver des espaces publics et des haies d'alignement paysannes,
- aménager un plateau en entrée de zone pour faciliter l'accès.

Être en capacité d'accueillir tout type d'activités : le découpage parcellaire permettra de répondre à des demandes diverses :

- une emprise de petits lots de 1 500 à 10 000 m² pour l'implantation de PME PMI,
- une possibilité d'accueillir en ou deux grands lots de 10 000 à 20 000 m² pour de grandes entreprises créatrices d'emplois.

Si en effet, nous n'avons pas comme nous en avons l'objectif, arrêté le choix du futur aménageur en 2013, les candidatures reçues ne correspondant pas totalement à nos attentes, décision fut prise d'engager une mission de maîtrise d'œuvre pour la constitution du dossier de réalisation de ZAC.

Nos ambitions sont grandes sur ce dossier concernant ses qualités environnementale, paysagère et architecturale ; compte tenu de sa proximité aux axes de dessertes structurants, de sa localisation au sein du PNR, de sa situation d'entrée de ville en limite d'urbanisation, de la présence de corridors et de grands paysages.

Le dossier de réalisation de ZAC est un document qui permet la mise en œuvre de l'opération d'aménagement sur le terrain en définissant les conditions techniques, opérationnelles et financières de la phase d'exécution des travaux.

Il s'agit de définir le programme précis des équipements publics à réaliser, le projet global d'implantation des constructions

dans le périmètre, les modalités prévisionnelles de financement de l'opération. Deux équipements publics d'infrastructure accompagneront cet aménagement :

- réalisation d'un giratoire sur la RD 909Z, entrée du parc d'activités,
- aménagement d'une liaison piétonne le long de la RD 909Z jusqu'au giratoire RD 909Z/ RD 909Z.

Vous trouverez ci-dessous copie de la plaquette de pré-commercialisation réalisée par la communauté de communes en relation avec le CEEVO (Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise) avec un plan global d'implantation actuellement envisagé des futures parcelles. Enfin, la communauté de communes aura par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO) la maîtrise totale de l'emprise foncière avant la fin de l'année 2014.

2015 pourra dans ces conditions voir arriver les premières entreprises dans la zone d'activités.

PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME

ATOUTS DU SITE

- Cadre de travail agréable avec un aménagement paysager de grande qualité
- Taille des parcelles adaptables
- Accès direct depuis la RD 901

SERVICES AUX ENTREPRISES / SALARIÉS

- A 1 km des Gares de Viarmes et Bellay en France : ligne SNCF H qui assure la desserte du nord-ouest de l'Île de France jusqu'à Paris Nord
- A 2 km du centre-ville de Viarmes :
 - Services et commerces
 - Equipements

ATOUTS TECHNIQUES

- Concrètes Fibre Optique
- Assainissement collectif Eaux Usées
- Desserte individuelle de chaque lot en eau potable
- Gestion des eaux pluviales par des noues et bassins

CHIFFRES CLÉS

Surface totale : 12,3 ha

Programme : 18 à 30 lots de 1 500 m² à 20 000 m²

Prix indicatif : 50 à 65 € HT/m²

ACCESSIBILITÉ AU PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME

CONTACT MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Carnelle Pays de France
 Monsieur le Président - M. BARBAROSSA
 Tél : 01 34 09 26 32
 cc-carnelle-paysdefrance@orange.fr

CONTACT INFORMATIONS

CEEVO
 Tél : 01 34 25 12 42
 ceevo@ccvo55.fr

Logos: Carnelle Pays de France, Val d'Oise Développement, Comité d'Expansion Economique, Parc d'Activités de l'Orme, Géo-Top de France

Une future gendarmerie communautaire

Depuis plusieurs mois la communauté de communes travaille sur le déplacement des locaux de la brigade de gendarmerie de Viarmes.

Suite au redéploiement des forces de polices et de gendarmerie dans le Val d'Oise en septembre 2013, la zone de compétence de la gendarmerie de Viarmes a été modifiée.

Sous l'autorité du Lieutenant Pipart, les brigades de Viarmes et de Luzarches ont été regroupées en une communauté de brigades. Les communes de Belloy-en-France et Villaines-sous-Bois ont rejoint la brigade de Viarmes qui avec les com-

munes de Saint-Martin-du-Tertre, Asnières-sur-Oise, Noisy-sur-Oise et Seugy constituent désormais la circonscription de la nouvelle brigade de proximité de Viarmes.

Située actuellement en centre ville de Viarmes, la nouvelle gendarmerie devrait voir son implantation sur des terrains situés au nord de Viarmes, sur le territoire des communes d'Asnières-sur-Oise et de Viarmes, actuellement en cours d'acquisition. Un marché de mandat public est également en cours d'attribution.

Le programme porte sur une assiette foncière de 17 000 m² en-



viron comprenant outre des locaux de services et techniques, 16 logements pour les personnels gendarmes.

Un certain nombre d'éléments devront être intégrés dans sa réalisation : confortation des structures paysagères, déboisement minimum sur la parcelle située sur Viarmes et à l'intérieur de la résidence, pré-

servation des bandes boisées en limite de site resteront nos objectifs prioritaires.

La démarche Haute Qualité Environnementale sera prise en compte sur les bâtiments afin d'en réduire au maximum l'impact sur l'environnement.

William Rouyer

Zone de Vulli

Suite à l'inscription de la friche industrielle Delacoste-Vulli dans le schéma départemental de développement des territoires du Val d'Oise dans les zones d'activités à revitaliser et à développer, la Communauté de Communes Carnelle Pays de France créée le 1^{er} janvier 2004, a intégré la friche Delacoste-Vulli dans ses compétences obligatoires - développement économique - et l'intérêt communautaire.

C'est suite à la présentation par le propriétaire vendeur de la déclaration d'intention d'aliéner le 2 février 2008, puis de procédures et de négociation, que le conseil municipal d'Asnières-sur-Oise, réuni le 26 septembre 2008, a autorisé l'achat de la friche.

Pour boucler l'acquisition, la commune d'Asnières-sur-Oise devait rechercher des financements. C'est grâce au soutien du Président du Conseil Général du Val d'Oise que le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO) a accepté, le 27 mars 2009, de signer avec la commune d'Asnières-sur-Oise, puis avec la communauté de communes Carnelle Pays de France (CCCPDF), une convention de maîtrise foncière pour la reconversion de

la friche et de porter financièrement l'opération pour une durée de six années.

Durant l'année 2011 et début 2012, une étude de reconversion cofinancée par l'EPFVO, la CCCPDF, le Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays de France et la commune d'Asnières-sur-Oise, a été confiée aux cabinets Act Urba (urbanisme), Champ Libre (environnement), BURGEAP (pollution) pour établir la faisabilité d'un projet basé sur 60% d'activité (compétence de la CCCPDF) et 40% d'habitation.

Sur la base du projet élaboré par le cabinet d'études, suivi par un Comité de Pilotage Communautaire chargé du bon déroulement de l'étude, la commune d'Asnières-sur-Oise a consulté plusieurs opérateurs (Nexity, Bouygues, Eiffage, Vinci, Kaufman an Broad) en général plus intéressés par la partie habitation que par les 60% d'activité.

Parallèlement, et pour traiter la pollution résiduelle, la CCCPDF a engagé une campagne de dégazage des sols sur une période d'un an consistant à pomper l'air chargé en gaz polluant appelé « venting » ainsi que la purge des bassins existants sur le site. Cette opération de 189 015 € a été cofinancée par l'ADEME, la CCCPDF, l'EPFVO et le PNR Oise-Pays de France.

La zone ayant été gelée pour une période de cinq années dans le Plan Local d'Urba-



nisme de 2006, la commune d'Asnières-sur-Oise devait, pour rendre la zone opérationnelle, modifier la zone et son règlement. Cette modification dans laquelle a été introduite la possibilité pour un opérateur de réaliser 80% maximum d'habitation pour ne pas hypothéquer l'avenir de la zone et tenir compte de la conjoncture a été approuvée par le conseil municipal d'Asnières-sur-Oise le 20 septembre 2013.

La commune d'Asnières-sur-Oise est en contact avec deux opérateurs qui devront répondre au cahier des charges établi par un assistant à maître d'ouvrage missionné par l'EPFVO auquel nous adressons nos remerciements et notre reconnaissance car l'EPFVO et ses équipes sont de véritables partenaires et acteurs dans ce dossier aux côtés de la commune d'Asnières-sur-Oise et de la CCCPDF.

Claude Krieguer
Maire d'Asnières-sur-Oise



“L’offre d’accueil petite enfance pour les familles sur notre territoire est diversifiée.”

Roger Dufour, Vice-Président, Commission Equipements Culturels et Sportifs et Politique en faveur des Jeunes
Maire de Saint-Martin-du-Tertre

Petite Enfance

L’offre d’accueil petite enfance sur notre territoire

Si elle est toujours un moment d’intense bonheur, l’arrivée d’un bébé entraîne aussi un bouleversement dans la vie quotidienne d’un ménage qui doit faire face à de nombreuses interrogations.

Quel mode de garde choisir ?

Quel est l’environnement qui permettra à l’enfant de s’épanouir dans les meilleures conditions ?

Comment préserver un bon équilibre entre vie familiale et vie professionnelle ?

L’ambition de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France est d’aider les jeunes parents à vivre au mieux cette période.

Les assistantes maternelles agréées

Le territoire de notre communauté de communes reste l’un des territoires les mieux dotés en places au domicile des assistantes maternelles.

	Nbre d’assistantes maternelles	Nbre d’agrément (places d’accueil)
Asnières-sur-Oise	17	61
Baillet-en-France	10	32
Belloy-en-France	19	61
Maffliers	19	70
Montsoul	35	109
Noisy-sur-Oise	2	7
Saint-Martin-du-Tertre	23	96
Seugy	6	20
Viarmes	29	95
Villaines-sous-Bois	10	35

L’agrément est une obligation légale soumise à des règles strictes et sous la responsabilité du Conseil Général. Cette autorisation peut être modifiée et doit être renouvelée tous les 5 ans.

Ce dernier détermine l’âge et le nombre d’enfants pouvant être accueillis simultanément. Le nombre maximal d’enfants de moins de 3 ans pour un agrément à domicile est de 4. Il faut savoir que, si une assistante maternelle a un enfant de moins de 3 ans, ce dernier est compté dans le nombre d’enfants pour lequel l’assistante maternelle est agréée.

En cours d’agrément, l’assistante maternelle peut faire l’objet d’une visite de contrôle inopinée des puéricultrices de la PMI à domicile. C’est pourquoi, il lui est demandé d’établir, de manière rigoureuse, un planning journalier de garde des enfants accueillis.

Certaines communes de notre territoire disposent d’un RAM (Relais Assistantes Maternelles) ou d’une association d’assistantes maternelles. C’est le cas d’Asnières-sur-Oise, de Viarmes, de Maffliers et de Montsoul.

Les structures collectives et familiales

Nous invitons les jeunes parents à prendre contact avec la mairie de leur domicile qui les informera et les orientera vers les établissements d’accueil concernés (crèches, micro-crèches).

La halte-garderie « La Ronde de Carnelle »

Les enfants sont toujours aussi enthousiastes et heureux de participer aux activités pédagogiques proposées par l’équipe de la Ronde de Carnelle.

Rappelons que la halte-garderie « La Ronde de Carnelle » est une structure intercommunale qui accueille les enfants de 6 mois à 4 ans sur les communes de :

- lundi : Seugy
- mardi : Maffliers
- mercredi : Baillet-en-France
- jeudi : Belloy-en-France
- vendredi : Saint-Martin-du-Tertre

La halte-garderie itinérante recense 46 enfants inscrits.



Possibilité d’accueil : + de 900 places pour 20 000 habitants

La fréquentation enregistrée à la halte-garderie itinérante reste sensiblement stable avec un taux de remplissage moyen de 95%.



La répartition des enfants en fonction de leur commune d’origine est la suivante :

- 33% des inscrits résident sur Saint-Martin-du-Tertre,
- 37% sur Belloy-en-France,
- 9% sur Baillet-en-France,
- 11% sur Maffliers,
- 4% sur Villaines-sous-Bois,
- les communes de Montsoul, Seugy et Viarmes représentent 6% des inscrits.

Dans leur grande majorité, les enfants sont âgés de 2 à 3 ans (52 %), 28 % ont entre 1 an et 2 ans. Les plus petits représentent 11 % et les plus grands 9%.



“2004-2014 : pour ses dix ans, le site internet fait peau neuve et sera opérationnel cet été.”

Gilles Menat, Vice-Président
Commission Communication et Evolution
 Maire-Adjoint de Baillet-en-France

Info Communication



Un nouveau site, pourquoi ?

La plateforme technique qui nous permet de mettre à jour le site internet de la Communauté de Communes arrive aujourd'hui en fin de vie et dès 2015, le Conseil Général ne subventionnera plus l'hébergement.

Afin d'anticiper cette date et de continuer à exister sur le web, nous travaillons actuellement sur un nouveau projet avec l'Union des Maires du Val d'Oise. Plus

convivial et dans l'air du temps, le site vous permettra de découvrir le fonctionnement de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France et ses principaux acteurs, l'agenda des événements comme les prochains conseils communautaires ou encore la programmation culturelle ainsi que les dernières actualités.

Lettre d'information annuelle : 8^{ème} édition

Distribuée dans votre boîte aux lettres, ce rendez-vous annuel nous permet de vous rendre compte des décisions et des actions menées dans l'intérêt de nos dix communes.



route de Seugy



“Les voiries de desserte des gares et stationnements usagers SNCF seront intégrées aux statuts intercommunautaires.”

Louis Bourlès, Vice-Président
Commission Aménagement de l'espace communautaire, Voirie, Environnement et Cadre de Vie
 Maire de Villaines-sous-Bois

Voiries Communautaires

Tous les ans, depuis 2007, la communauté de communes procède à des réfections de voiries. Les travaux, en 2013, ont concerné la route de Seugy et la route des Princes à Viarmes pour un montant de travaux de 326 703,43 € TTC. D'autre part, le conseil communautaire lors de sa séance du 18 décembre 2013 a décidé d'intégrer les voiries de dessertes des gares et stationnements usagers SNCF aux statuts intercommunautaires :

- la place, la rue de la Gare et le stationnement usagers SNCF à Belloy-en-France, ainsi que la rue de la Briqueterie vers Saint-Martin-du-Tertre jusqu'à la RD85.
- la place et le stationnement usagers SNCF à Montsoult
- la place de la Gare et le stationnement usagers SNCF à Viarmes et l'avenue Foch jusqu'au carrefour rue Pasteur



route des Princes

- la rue de la Halte et le stationnement usagers SNCF à Villaines-sous-Bois
- la route de Boran commune à Asnières-sur-Oise et à Viarmes.

Un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Aide aux Routes Communales et Communautaires » sera adressé au Conseil Général.





Carnelle

Pays de France

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LETTRE D'INFORMATION / JUIN 2015



L'ÉDITORIAL DE RAPHAËL BARBAROSSA, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE

Bilan 2014 et perspectives 2015 à 2017...

Déjà amorcé en 2014, la nécessité pour l'Etat d'assainir dans les trois ans à venir les comptes publics et de résorber l'endettement national à hauteur de 3% de son PIB se répercute de façon drastique sur les ressources budgétaires de toutes les collectivités territoriales. Ainsi, pour Carnelle Pays de France, à échéance 2017, sont annoncées de fortes **baisses des ressources de fonctionnement** avec quasi disparition à terme, de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat, conjuguée à une forte augmentation de notre contribution de reversement au fond de péréquation intercommunautaire et auxquels s'ajoute le coût de **nouvelles missions** imposées par l'État, comme en 2014, la réforme des rythmes scolaires et en 2015 l'instruction des Permis de Construire et du droit des sols.

En matière d'**investissement** se cumulent une **diminution** en cascade des taux de **subvention** allouable par l'État, la Région et le Département ainsi qu'un allongement des délais et de la périodicité de leurs attributions. Mais en dépit d'un tel contexte économique et budgétaire des plus contraints, collectivités et élus se doivent de maintenir l'in-

vestissement, de participer au soutien de l'activité économique, de développer toutes formes de bassins de vie, d'emplois, de services, à leurs mesures et au bénéfice de tous **afin de bien préparer l'avenir**.

C'est ainsi, qu'il a été décidé de porter en 2015 les taux des fiscalités additionnelles au niveau de ceux d'une même strate communautaire. En effet, un auto plafonnement aux 2/3 des indemnités des élus depuis 2004, un personnel communautaire déjà à temps partiel, un hébergement gracieux en l'Hôtel de Ville de Viarmes, une mise en place de mutualisation de contrats de commandes ou services, au bénéfice des budgets communaux et encore à venir, ne suffisent plus à assurer le surplus de ressources communautaires nécessaires :

- A la permanence d'un **soutien** aux modes d'**accueil Petite Enfance** : micro-crèches et halte-garderie.
- Au **partenariat pédagogique** avec la fondation Royaumont à travers ateliers et parcours scolaires.
- Au **soutien de l'économie touristique** locale avec les offices d'Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre, Viarmes sur l'ensemble du territoire de Carnelle.

- A l'entretien du maillage des **voiries communautaires**.
- A l'arrivée de la **fibres optique** et du **tout numérique** dans chaque foyer, d'ici à 2020 à travers un engagement annuel de Carnelle à hauteur de 270 000 euros auprès du Syndicat Numérique du Conseil Général.
- A la résorption de la **Friche industrielle Vulli** dès 2015-2016 par une belle opération d'habitat, sans frais ni remboursement d'avance.
- A la prise en charge d'une **gendarmerie communautaire** avec jury et maquette de projet en 2015 et constitution d'un patrimoine immobilier à terme, dans le cadre d'une opération financièrement neutre pour Carnelle.
- A la mise en régie de la **ZAC de l'Orme** et au choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en 2015 pour constitution d'un bassin d'emplois locaux et de nouvelles rentrées fiscales diversifiées, à échéance 2017. Enfin pour la **ZAC de la Croix Verte** : sur un périmètre certes plus réduit qu'à l'origine, nous sommes en attente des travaux de mise en chantier de l'autoroute A16, dès 2016. Au total pour Carnelle, de réelles perspectives de développement, activités, services et ressources à venir, dans les trois ans que nous nous devons de pré-financer ensemble.

2014

Gares ligne H SNCF : des parkings à neuf. Une micro-crèche de plus à Belloy-en-France et demain à Baillet-en-France.

2015

Gendarmerie communautaire : jury d'architectes et maquette du projet.

Zone Vulli : la fin d'une friche.

ZAC de l'Orme : travaux en régie et pré-commercialisation

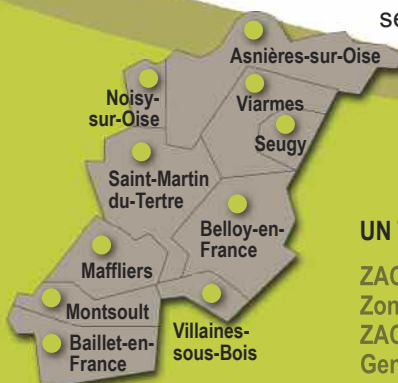
2016

Croix Verte : début de l'autoroute A16.

2015 à 2020

Déploiement de la fibre optique pour tous.

Siège de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France :
Mairie de Viarmes - place Pierre Salvi,
95270 Viarmes
Directeur de la publication :
Raphaël Barbarossa
Directrice de la rédaction :
Catherine Borgne
Conception-réalisation : Natacha Ponte
Crédit photos : photothèque mairies
Communauté de Communes
Impression : Seugy Offset Services



UN TERRITOIRE EN DEVENIR

ZAC de l'Orme
Zone de Vulli
ZAC de la Croix Verte
Gendarmerie communautaire
Le numérique pour tous

UNE DIMENSION ATTRACTIVE

Dynamisme d'une population jeune, développement touristique et cadre de vie préservé

LA MUTUALISATION EN MARCHÉ

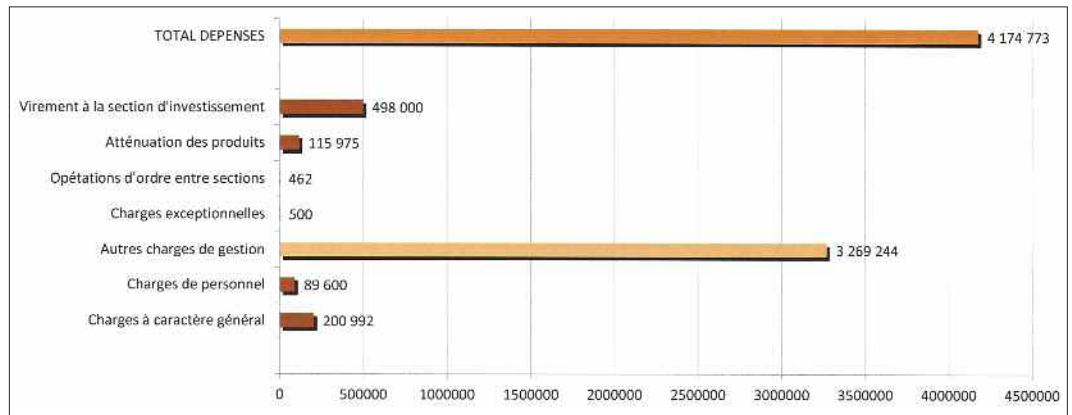
Des services diversifiés et des économies d'échelle



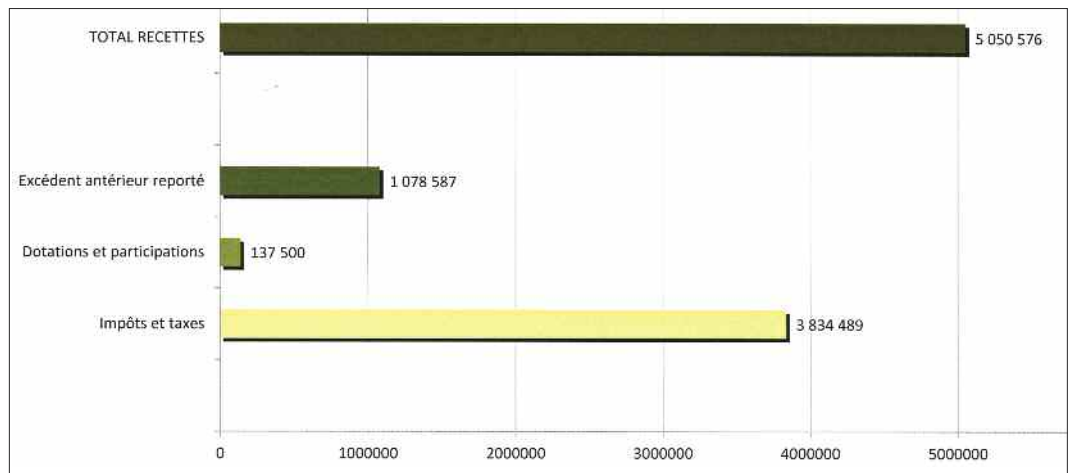
Claude Krieguer
Vice-président

La Communauté de Communes Carnelle - Pays de France (CCCPDF) doit maintenant créer les conditions financières nécessaires au financement de son développement opérationnel et à la mise en œuvre des projets de mutualisation. Avec une fiscalité additionnelle mesurée comparée à celles des autres intercommunalités de notre secteur, la Communauté de Communes Carnelle-Pays de France a réalisé de nombreuses opérations pour le compte des communes telles que la reprise et la réhabilitation de certaines voiries communales, la réfection et le réaménagement des parkings des gares, la mise en place d'offres d'accueil diversifiées de la petite enfance, un soutien aux offices de tourisme et aux animations culturelles. La pérennité de ces réalisations et de ces services, la gestion de nos projets d'aménagement des communes, le développement numérique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2020, conjugués à la baisse des dotations et aux prélèvements obligatoires de l'État nécessitent une adaptation de la fiscalité additionnelle.

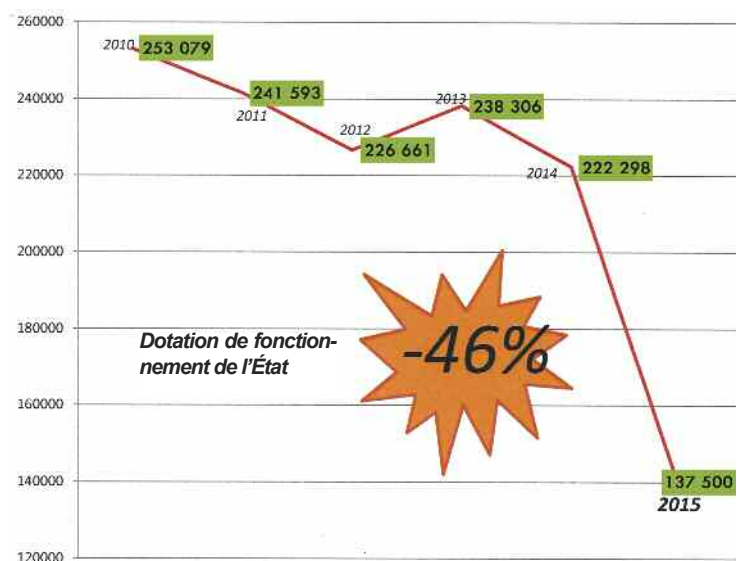
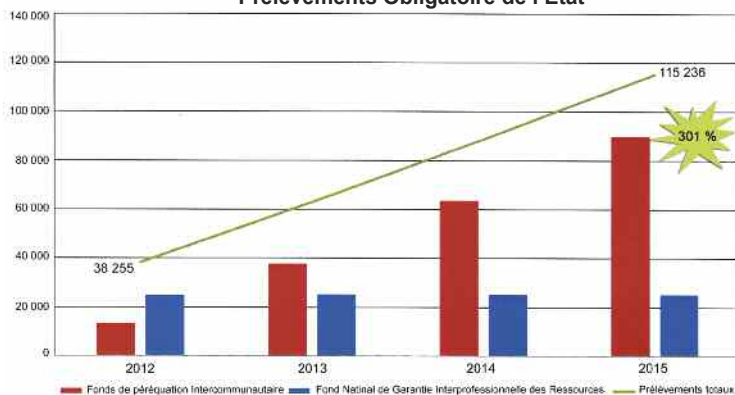
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Prélèvements Obligatoire de l'État



LES CHIFFRES À RETENIR

Budget global 2015 : 6 458 289 €

Fonctionnement : **5 073 696 €**

dont *Taxe Ordures Ménagères* : 2 675 167 €

Contributions directes : 1 176 483 €

Investissement (voirie, projet gendarmerie, ZAC de l'Orme) : **1 384 593 €**

La fiscalité locale 2015

Taxe d'habitation : **1,77 %**

Taxe foncière : **1,34 %**

Foncier Non Bâti : **6,72 %**

CFE (contribution Foncière des Entreprises) : **1,61 %**



William Rouyer
Vice-président

Zone artisanale : quand l'intercommunalité s'engage

Le futur Parc d'Activités de l'Orme aura pour objectif de répondre aux besoins des entreprises du territoire et d'offrir de nouvelles possibilités d'implantation tournées vers les PME-PMI. Il offrira aux entreprises des conditions privilégiées d'installation au sein du Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France à proximité de l'agglomération de Cergy Pontoise et de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Trois dates s'inscrivent dans l'état d'avancement du dossier de la Zone de l'Orme.

En mai 2014, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le dossier de réalisation de la ZAC de l'Orme et le projet de programme des équipements publics.

Ce dossier précise le contenu de la notice de présentation de la zone, le programme de réalisation des équipements et constructions à réaliser, les modalités prévisionnelles et l'échelonnement dans le temps du financement de l'opération d'aménagement.

En décembre 2014, le conseil communautaire entérine à l'unanimité le choix de la commission économique de réaliser cette opération en régie sans passer par l'intermédiaire d'un aménageur comme nous avons pu l'étudier en 2013.

Fin du premier semestre 2015, sera retenu un partenaire pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dont la mission principale sera le pilotage général de l'opération.

Nous pouvons maintenant prévoir d'entrer enfin dans la phase opérationnelle des travaux avant la fin 2015.

Parc d'Activités de l'Orme

Communauté de Communes Carnelle Pays de France

Offrez un nouveau souffle à votre entreprise
au cœur du Parc Naturel Régional de l'Oise
Pays de France



A partir de
50 €/m²

**Au sein de 12.3 hectares paysagés,
17 lots viabilisés de 2 000 à 50 000 m²**

Contacts :
Communauté de communes Carnelle Pays de France : **01 34 09 26 32**
Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise : **01 34 25 32 42**





Future gendarmerie



La Communauté de Communes a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle gendarmerie sur les territoires des communes d'Asnières-sur-Oise et de Viarmes. Elle a désigné la SEMAVO (Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Val d'Oise) en qua-

lité de mandataire pour assurer la réalisation de ce projet. Il est rappelé que ce projet est destiné à accueillir 15 gendarmes et comprendra deux zones d'implantation, une zone de services techniques ainsi qu'une zone de logement. Un avis de concours d'architecte, limité à trois

L'ESSENTIEL

Située actuellement en centre-ville de Viarmes, la nouvelle gendarmerie sera implantée au nord du territoire. La structure sera dotée de locaux techniques et de quinze logements pour le personnel.

candidatures, a été lancé pour attribution de la mission de maîtrise d'œuvre. Le projet s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), en cohérence avec la charte du Parc Naturel Oise-Pays de France : bâtiments simples et pérennes avec des coûts de maintenance les plus faibles possibles.

L'ESSENTIEL

La Communauté de Communes s'est engagée à valoriser la Zone d'Activités de l'Orme. Cette zone sera en capacité d'accueillir tout type d'activité avec un découpage parcellaire pouvant répondre à des demandes diverses dans un cadre de travail agréable avec un aménagement paysager de grande qualité. Les travaux devraient débuter d'ici la fin 2015.

Zone de Vulli

Le résultat des discussions et négociations de la commune d'Asnières-sur-Oise avec deux opérateurs a abouti à la signature d'une promesse de vente entre la commune et le Groupe Nexity sur la base d'un projet immobilier composé de 120 logements collectifs (dont 30% de logements sociaux) et indivi-

duels. L'ensemble représente 80% de la surface développée et 1 700 m² de locaux d'activités et de services. Le permis de construire de l'opération devrait être déposé pour le 30 juin 2015 et obtenu fin 2015 sauf entrave administrative. Nexity a lancé une pré-commercialisation en avril 2015. Malgré les très nombreux obstacles financiers, environnementaux et admi-

nistratifs, mais grâce à la pugnacité et au travail des élus d'Asnières-sur-Oise aidés par l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, la Communauté de Communes, le Parc Naturel Régional et l'ADEME, la réalisation de cette opération aura permis de reconquérir 23 000 m² de friche industrielle et de ruines, de valoriser et de dynamiser l'entrée de ville d'Asnières-sur-Oise.



Évolution de la Communauté de Communes et Politique de mutualisation



Patrice Robin
Vice-président

Depuis mars 2015, les intercommunalités sont tenues de mettre en place un schéma de mutualisation des services.

La mutualisation doit aboutir à une synergie entre les dix communes de notre intercommunalité, une mise en commun de ressources et de moyens matériels ou humains. Dans un contexte financier de plus en plus contraint, et plus encore avec la loi de réforme des collectivités territoriales, la mutualisation passe d'un stade expérimental à une

phase opérationnelle. Plus que les autres administrations publiques, les structures intercommunales, dont sont attendues des économies d'échelle, sont invitées à mutualiser leurs moyens entre leurs communes membres. Concernant notre Communauté de Communes Carnelle Pays de France, nous avons procédé au recensement des actions pouvant être mises en œuvre rapidement comme par exemple : les contrats d'entretien des voiries communales, les contrats de

“POURQUOI LA MUTUALISATION ?

UNE DÉMARCHE POUR UNE DIMINUTION DES COÛTS ET UNE AMÉLIORATION DES SERVICES.”

maintenances des éclairages publics, l'élagage des arbres, les achats de consommables comme les rames de papier, le sel de déneigement, etc ... Le spectre de la mutualisation est très large ; par définition tout

est mutualisable. La démarche de mutualisation poursuit des objectifs d'optimisation de la dépense publique qui, pour être réussie, doit aussi être porteuse de sens et créatrice de valeur humaine ajoutée.

La commission en place compte beaucoup d'élus très assidus, preuve que ce projet est fédérateur et mobilisateur.

Cadre de Vie - Préservation du Patrimoine rural, des Espaces Naturels Sensibles Développement touristique



L'activité touristique constitue un axe de développement économique non négligeable que la Communauté de Communes Carnelle Pays de France souhaite renforcer dans une démarche d'attractivité de son territoire.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises afin de mettre en exergue patrimoine et manifestations phares de chaque commune. Notre territoire a un cadre de vie privilégié avec des sites protégés et remarquables, des massifs forestiers et un fort maillage de circuits de randonnée. Pour ce faire, la collectivité met en oeuvre une étude diagnostique touristique de la situation 2014 avec l'aide des services départementaux de Val d'Oise Tourisme, en étroite collaboration avec les trois Offices de Tourisme d'Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre, Viarmes, et le Comité départemental de randonnée pédestre du Val d'Oise (CODERANDO 95) avec, dans un premier temps, la réalisation d'une cartographie touristique communautaire.



Gilles Menat
Vice-président

“Notre territoire regorge de richesses naturelles, culturelles et humaines notoires”



Marie-Pascale Ferré
Vice-présidente

Avec la volonté d'offrir un service de qualité, l'accueil Petite Enfance s'est récemment renforcé

Depuis la création de la Communauté de Communes Carnelle-Pays de France, notre volonté de proposer une offre diversifiée de structures d'accueil Petite-Enfance s'est toujours renforcée.

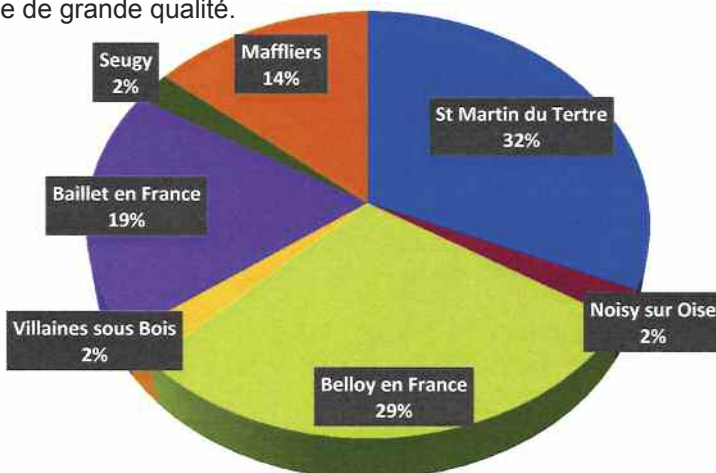
Notre intercommunalité s'est enrichie depuis septembre 2014 d'une nouvelle mini-crèche sur la commune de Belloy-en-France qui accueille dix enfants dans un cadre adapté à leur prise en charge. C'est donc une quatrième structure sur notre territoire à laquelle Carnelle Pays de France participe à hauteur de 30 000 euros par an pour les frais de fonctionnement.

L'ouverture en 2015 d'une nouvelle mini-crèche sur la commune de Baillet augmentera cette capacité d'accueil collectif des plus jeunes.



Il est à noter que les trois structures déjà existantes (Viarmes, Montsoul, Saint-Martin-du-Tertre) affichent des taux de fréquentation très élevés et répondent ainsi à une demande croissante des familles résidant sur nos communes.

Cette création ne remet pas en question la pérennisation de l'offre de garderie itinérante, structure intercommunale accueillant des enfants de 6 mois à 4 ans, sur les communes de Baillet-en-France, Belloy-en-France, Maffliers, Seugy et Saint-Martin-du-Tertre. Le bilan annuel de la Ronde de Carnelle et son taux de remplissage nous confortent sur l'utilité de ce service auprès de la population : les inscriptions sont en augmentation constante et les activités proposées tout au long de l'année de grande qualité.



Commune d'origine des enfants accueillis
à la halte-garderie itinérante

Fondation Royaumont : parcours pédagogiques 2014-2015

Poussez-vous toujours votre partenariat avec la Fondation Royaumont ?

Oui. L'Abbaye de Royaumont est une pièce majeure de notre patrimoine historique. Permettre sa découverte aux enfants les plus jeunes à travers des activités ludiques et pédagogiques nous paraît essentiel.

Quelles sont les activités proposées ?

Les jeux-parcours sont conçus avec le soutien d'enseignants et de pédagogues, ils favorisent une visite active de l'Abbaye par petits groupes, à travers les salles et les jardins. Les visites contées adaptées au jeune public font appel à l'imaginaire des enfants et font découvrir l'Abbaye sous ses différentes facettes avec deux accroches historiques : Saint-Louis, roi fondateur de l'Abbaye, et une page d'histoire méconnue, celle d'une Abbaye transformée en hôpital de guerre pendant le premier conflit mondial. Les visites sont combinées avec des ateliers patrimoine et musique, pour une leçon d'histoire en trois dimensions.

Quelle est votre participation financière aux parcours pédagogiques culturels pour les élèves des écoles de la Communauté de Communes ?

En 2014, notre participation à ce projet s'est élevée à 12 160 euros. Un atelier musique, un atelier conte itinérant et un atelier danse itinérant ont donc été proposés à toutes les écoles de notre territoire pour les enfants de la Petite Section de maternelle au CE2, et huit groupes scolaires ont répondu positivement.



JARDIN DE POCHÉ@Royaumont-En Photo Simone

Aménagement de l'espace communautaire - Voirie

Chaque commune a une partie de sa voirie classée en espace communautaire. Notre Communauté de Communes compte au total environ 24,5 km de voirie d'intérêt communautaire qui se répartissent de la manière suivante :

- Asnières-sur-Oise / 3,7 km
- Baillet-en-France / 3,4 km
- Belloy-en-France / 3,6 km
- Montsout / 3 km
- Seugy / 0,700 km
- Viarmes / 8 km
- Noisy-sur-Oise / 0,800 km
- Villaines-sous-Bois / 0,750 km
- Maffliers / 0,315 km
- Saint-Martin-du-Tertre / 0,800 km

La voirie est un chapitre non négligeable du budget d'investissement de la Communauté de Communes et des communes. C'est également un point significatif de l'intérêt que nous portons tous au bon état de nos routes pour notre confort et l'embellissement de l'environnement.

Parking de la gare de Montsout



Parking de la gare de Belloy-en-France / Saint-Martin-du-Tertre

La subvention du Conseil Général est de 25% pour un montant de travaux plafonné à 400 000 euros HT : conjoncture économique oblige. Pour 2015, année intermédiaire sans subvention, le montant de nos travaux d'entretien sera de 40 000 euros TTC.



Lucien Mellul
Vice-président

en bref

- L'année 2014 a permis les réalisations suivantes :
- réhabilitation du parking de la gare de Montsout, de la place et du parking de la gare de Viarmes, de la rue de Boran à Asnières-sur-Oise, de la route de la briqueterie et du parking de la gare de Belloy-en-France / Saint-Martin-du-Tertre et reprise de voirie sur Baillet-en-France.
- Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 382 182 euros TTC avec une subvention du Conseil Général de 89 131 euros.



Parking de la gare de Viarmes

Communication

Carnelle Pays de France

10 communes aussi diverses par le nombre de leurs habitants (de 700 à plus de 5 000) que par leur superficie de 200 à plus de 14 000 hectares



Un territoire « rurbain » qui se densifie

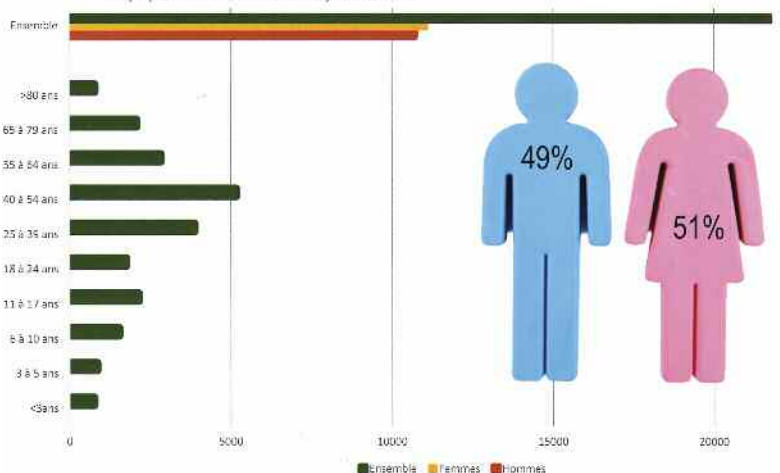
309 hab/km² (292 en 2006) avec une population très concentrée au sud (près de 900 hab/m² pour Montsout) et plus dispersée au nord proche de l'Oise (moins de 200) pour plus de 8000 ménages avec une moyenne de 2,6 personnes/ménage.

Plus de 1000 entreprises dont 66% dans les secteurs du commerce, des transports et des services, 16,3% dans le secteur de la construction. 50% de ces entreprises ont plus de 5 ans auxquelles il convient de rajouter une vingtaine d'exploitations agricoles.

Catherine Borgne Vice-présidente



La population de Carnelle Pays de France



Une population jeune et active

24% de moins de 18 ans
Près de 65% d'habitants âgés de 18 à 65 ans
Une moyenne de 150 naissances par an sur les dix dernières années



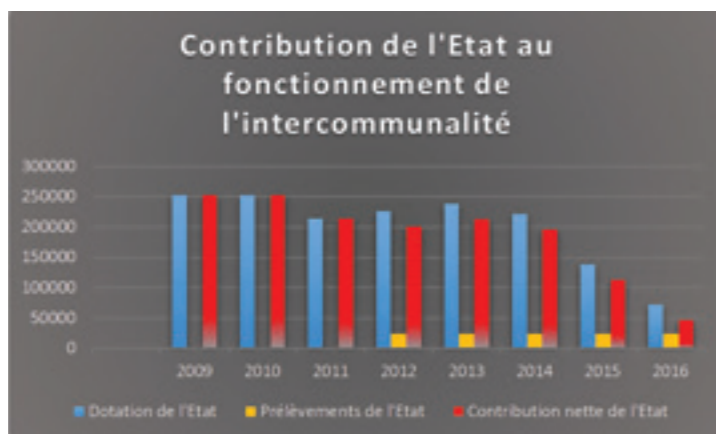
Claude Krieguer
Vice-président

« LE RÉSULTAT OBTENU EN 2015

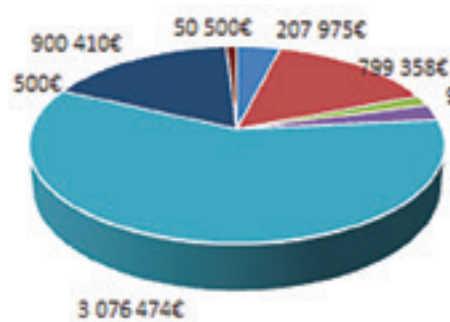
EST EN LIGNE AVEC NOS PRÉVISIONS »

Malgré une forte baisse des dotations et une augmentation des prélèvements de l'État, le résultat annuel et cumulé est en progression logique du fait de l'augmentation des taux de la fiscalité additionnelle en 2015 et de la reprise des résultats capitalisés sur les exercices précédents. Les résultats dégagés et l'absence d'endettement permettent par effet de levier d'augmenter notre capacité d'investissement et donc d'emprunter pour financer les grands travaux de notre Communauté de Communes telles la nouvelle gendarmerie que nous devons financer à long terme à hauteur de 4 358 058€ et la ZAC de l'Orme pour 6 583 895€ à court terme.

La baisse constante des dotations de l'État engagée en 2011 aboutit à une perte de 205 604€ en 2016 par rapport à 2009. Cette situation explique en partie l'augmentation relative des taux en 2015 mais elle appelle aussi des questions sur notre capacité de financement du développement et de la mutualisation des services et prestations sans faire évoluer la fiscalité additionnelle.



Dépenses prévisionnelles Budget 2016



- Charges à caractère général
- Résultat prévisionnel / équilibre budgétaire
- Charges de personnel
- Atténuation des produits
- Charges de gestion (dont TEOM)
- Charges exceptionnelles
- Virement à l'investissement
- Dotations aux amortissements

Budget global 2016 : 11 256 140€
 Budget général :
 Fonctionnement : 5 266 011€
 dont DGF (Dotation de l'Etat) : 222 298€
 dont Contributions directes : 572 172€
 Investissement : 1 726 164€
 Budget Gendarmerie : 860 704€
 Budget Zac de l'Orme : 3 403 261€

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont pour la première fois en 2016 calculés suivant les résultats de la pesée embarquée mise en place il y a pourtant plusieurs années par le syndicat Tri Or. Cette juste répartition aboutit à l'échelle du syndicat Tri Or à une révision de ces taux à la hausse ou à la baisse (non rétro active) selon les communes.

Le produit attendu de la taxe pour l'ensemble du territoire de Carnelle est de 2 604 236€ en 2016 (2 675 168€ en 2015).

Commune	Nombre d'habitants	Taux 2016	Taux 2015
Asnières-sur-Oise	2 614	10,21%	9,37%
Baillet-en-France	2 041	8,40%	7,99%
Belloy-en France	2 128	10,71%	9,01%
Maffliers	1 724	9,92%	11,98%
Montsoult	3 446	10,50%	10,46%
Noisy sur Oise	691	11,95%	11,16%
Seugy	1 030	11,98%	10,77%
Saint Martin-du-Tertre	2 703	11,72%	10,24%
Viarmes	5 351	11,26%	10,65%
Villaines-sous-Bois	712	10,33%	11,44%
Total CCPF	22 440	10,56%	10,12%

Fiscalité locale

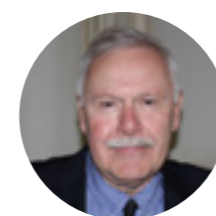
Après l'augmentation pratiquée en 2015 pour financer les investissements et la montée en charge de la mutualisation des services et des prestations, le Conseil Communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité additionnelle de la Communauté de Communes pour 2016.

	Taux 2016
Taxe d'habitation	1,77%
Taxe foncière sur le bâti	1,34%
Taxe foncière sur le non bâti	6,72%
Cotisation foncière des entreprises	1,61%

ZONE DELACOSTE-VULLI

19 juin 2015 : avis favorable de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie)
17 décembre 2015 : permis de construire accordé
Mai 2016 : vente à Nexity

Les travaux de démolition de la friche et de construction de ce nouveau quartier appelé la « Manufacture » peuvent enfin débuter et être achevés fin 2018. La collaboration de la commune avec NEXITY permet aujourd'hui d'atteindre une pré-commercialisation de 75% pour les maisons et appartements qui représentent 80% de la surface bâtie. Le reliquat de 20% (1700m2) est affecté à de l'activité économique (compétence de la Communauté de Communes Carnelle-Pays de France). L'espace de commercialisation est situé à l'entrée de la ville d'Asnières-sur-Oise, rue de Royaumont.



William Rouyer
Vice-président

NOUVELLE GENDARMERIE : QUELLES AMBITIONS ?

Le permis de construire de la nouvelle gendarmerie a été déposé le 29 mars dernier. Il est à ce jour instruit par le service urbanisme de la Mairie d'Asnières.

Ce projet, situé à proximité de l'Abbaye de Royaumont, a l'objectif d'allier modernité et tradition.

En effet, les constructions seront entièrement adaptées aux normes en vigueur pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) et prévues pour limiter les consommations énergétiques en particulier avec l'optimisation de l'éclairage naturel.

L'eau de pluie sera récupérée pour le lavage des véhicules de la gendarmerie et l'arrosage des végétaux. Les matériaux de construction seront choisis pour limiter les impacts environnementaux et sanitaires.

La tradition sera respectée par le choix de matériaux caractéristiques de la région (zinc, pierre de Saint-Maximin, tuile, etc.). Des plantations seront prévues

le long de la départementale D909 pour conserver le caractère boisé de la parcelle.

Le projet a été présenté aux Architectes des Bâtiments de France. Un travail partenarial a été fait entre nos équipes pour que cette gendarmerie soit respectueuse de notre patrimoine.

L'objectif est de consulter les entreprises pour les marchés de travaux lors du 4ème trimestre de cette année afin de permettre de notifier l'ordre de service de démarrage au cours du dernier trimestre 2016. Les entreprises désignées auront l'obligation de signer et de respecter une charte dite de « chantier vert », ce qui les obligera à réduire les nuisances sonores et visuelles et à traiter les déchets.

L'opération respecte une démarche de Haute Qualité Environnementale.



LE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME : UNE CONCRÉTISATION EN 2016

Évoqué depuis maintenant plusieurs années, le parc d'activités communautaire de l'Orme va enfin pouvoir sortir de terre. Les travaux devraient débuter au second semestre 2016.

Après avoir délibéré à l'unanimité en mai 2014 pour l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC de l'Orme, la Communauté de Communes est entrée en phase opérationnelle en 2015. Elle s'est adjointe les compétences d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet d'importance.

En août 2015, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives est intervenu sur site pour la réalisation d'un diagnostic. Des vestiges de tranchées de la 1ère Guerre Mondiale ont été mis à jour et ouverts au public dans le cadre des Journées du Patrimoine de 2015.

En septembre 2015, la maîtrise d'oeuvre de la ZAC a été désignée et travaille depuis sur l'approfondissement technique et financier de l'opération.

Le début des travaux est proche. Le marché de travaux devrait être lancé d'ici la fin du mois de mai avec un démarrage prévisionnel des travaux pour octobre 2016. Il faudra ensuite compter environ six mois pour la 1ère phase des travaux, durée assujettie aux conditions météorologiques de l'hiver prochain...

En parallèle, l'aménagement du giratoire, en entrée de parc, sera réalisé par le Conseil Départemental du Val d'Oise au second semestre 2016. L'amenée des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sera conduite par le SICTEUB en association avec le SIECCAO fin 2016 - début 2017.

L'objectif est de rendre disponible des parcelles viabilisées début 2017 !



La commercialisation est lancée !

Le parc d'activités accueillera essentiellement des Petites et Moyennes Entreprises mais aussi quelques grandes industries. Il s'étendra sur une surface totale de 12,3 hectares et se composera de douze à dix-huit parcelles de surface variable (entre 1 500 m2 et 33 000 m2). À ce jour, plusieurs contacts ont été pris avec différentes entreprises. Les premiers projets de construction devraient voir le jour courant 2017. Les entreprises intéressées peuvent d'ores et déjà contacter la Communauté de Communes.



Marie-Pascale Ferré
Vice-présidente

LA CARNELLOISE

Dimanche 18 septembre aura lieu la deuxième édition de la Carnelloise. Cet événement sportif réunissant marche et course à pied se déroulera, comme l'année dernière, au Parc de Tuteville et sera porté par le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Viarmes et Asnières-sur-Oise.

Sans inscription préalable et sans chronomètre, les différents parcours se veulent conviviaux et adaptés aux coureurs occasionnels comme aux coureurs confirmés. Les enfants aussi seront les bienvenus : un parcours leur sera dédié.

Devant le succès rencontré la dernière fois, nous espérons que chacun prendra plaisir à participer à cette manifestation qui pourra ainsi être organisée tous les ans.

MICRO-CRÈCHE

La micro-crèche de Baillet-en-France a été inaugurée ce mercredi 13 avril 2016 en présence de Mme Ivandekics et M. Desse, conseillers départementaux, M. Barbarossa, Président de la Communauté de Communes, maires et élus de communes voisines, du responsable gestionnaire Crèche Expansion, du personnel, du vice-président, du directeur et d'une directrice adjointe de la CAF, de l'architecte, des entreprises et de nombreux parents.

Cette structure, réalisée en ossature bois, d'une surface de 110m², très lumineuse et fonctionnelle, permet d'accueillir 10 enfants pendant une amplitude horaire de douze heures (de 7h à 19h), avec un encadrement de quatre professionnels recrutés localement.

Merci à tous les partenaires CAF (98 000€), Conseil Départemental (50 000€), MSA (5 000€) qui nous ont subventionnés pour faire aboutir ce projet avec un autofinancement de la commune à hauteur de 267 903€.

Avant même son ouverture, plus de vingt demandes avaient été enregistrées et 16 dossiers sont encore en attente, démontrant ainsi le besoin que nous avons de cette garderie.

La Communauté de Communes participant à hauteur de 30 000€/an au coût de fonctionnement de cette micro-crèche, 2 places sur 10 sont dédiées aux 9 autres communes de l'intercommunalité.

Nous souhaitons à cette structure une très belle vie, ce dont nous ne doutons pas au vu des sourires et du bien-être « des petits chimistes »* présents ce jour-là.

*nom donné à cette pouponnière située rue Pierre et Marie Curie.



La Boucle de Tuteville
Asnières-sur-Oise - Viarmes

FONDATION ROYAUMONT PROGRAMMATION CULTURELLE

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France soutient à nouveau en 2016, des parcours de visite de l'abbaye et des ateliers d'éveil pour les classes de la maternelle au CE1, la programmation des événements patrimoine : jardins et activités en famille à l'abbaye de Royaumont (visites guidées et contées, ateliers enfants et parents-enfants, conversations aux jardins, spectacles, expositions et installations sonores, etc.) À ce titre, les habitants de la Communauté de Communes, sur présentation d'un justificatif de domicile, bénéficient de conditions privilégiées pour l'accès au site de l'abbaye, de ses jardins et de l'ensemble de la programmation dans le cadre de la visite du monument, que vous découvrirez dans l'agenda papier ci-joint.

- Tarif préférentiel pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans (5,50€)
- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans ainsi que pour les habitants des communes de Viarmes et Asnières sur Oise

Certaines activités ont un nombre de places limité et nous vous recommandons de réserver dès à présent vos places sur notre billetterie en ligne via le lien ci-dessous, par téléphone ou sur place aux heures d'ouverture de la billetterie, du mardi au samedi.

<https://www.royaumont.com/fr/agenda/y/2016/m/7/genre/116>



Lucien Mellul
Vice-président

VOIRIE

Comme nous l'avons écrit sur notre précédent bulletin, la voirie est aujourd'hui un point important dans les charges financières de notre intercommunalité essentiellement pour deux raisons :

- la faible participation du département à ces travaux qui dans le meilleur des cas est de 25% pour un montant des travaux plafonné à 400 000€ hors taxes,
- ne pouvoir prétendre à une aide financière seulement tous les 2 ans.

Fort heureusement depuis la création de notre intercommunalité un programme de réhabilitation biennale des voiries communautaires a été mis en place. Aujourd'hui, on peut se féliciter de l'état de nos 25 kilomètres de voiries. Il nous faut garder ce rythme d'investissement soit environ 400 000€ tous les deux ans, avec un budget intermédiaire prévisionnel d'entretien de 40 000€.

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

Le prochain Tour de France traversera le Val d'Oise et notre Communauté de Communes lors de sa dernière étape entre Chantilly et les Champs-Élysées dimanche 24 juillet.

Les coureurs entreront dans le département en longeant l'Abbaye de Royaumont et passeront par Asnières, Viarmes, emprunteront la D909 (entre Saint-Martin-du-Tertre et Belloy-en-France), pour rejoindre Attainville et Moisselles.



Rue Jean Moulin à Viarmes

Pour 2016 il est prévu la réfection d'une partie de la rue Roger Renard à Saint-Martin-du-Tertre, une partie du parking de la gare de Villaines-sous-Bois, la rue Jean Moulin à Viarmes (portion reliant les équipements sportifs à la RD922) et la rue Pierre et Marie Curie à Montsout/Baillet. Un budget 2016 de 367 044€ TTC a été validé (hors frais d'études).

Pour le futur et en cas de fusion de communautés il nous faudra affiner les critères d'éligibilité d'une voie au statut communautaire.



Gilles Ménat
Vice-président

BIENTÔT UNE CARTE TOURISTIQUE

La Communauté de Communes Carnelle-Pays de France a exprimé une volonté forte d'intégrer le tourisme dans sa stratégie de développement économique. Le territoire carnellois, au travers de l'étude diagnostic menée par Val d'Oise Tourisme, dispose d'atouts patrimoniaux non négligeables lui conférant une réelle attractivité : architecturale (Abbaye de Royaumont), naturelle (forêt domaniale de Carnelle, parcs et jardins) et sportive.

La réalisation d'une carte touristique communautaire s'inscrit dans la perspective de mise en œuvre de la loi NOTRe ; la compétence baptisée « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » sera désormais obligatoire pour les EPCI en lieu et place des communes au 1er janvier 2017. Cet outil réalisé de manière collective et participative constitue une première étape de structuration touristique intercommunale. Riche de 3 offices de tourisme, le territoire carnellois (dont la structure de Viarmes est le support d'animation touristique central) pourra bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental.

Directeur de la publication : Raphaël Barbarossa
Directrice de la rédaction : Catherine Borgne
Conception-réalisation : Morgane Urbain
Crédit photos : photothèque des maires de la Communauté de communes
Impression : Seugy Offset Services 10 500ex



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Que retenir pour ce traditionnel rendez-vous de bilan d'activité communautaire ?

2015
Poursuite des études et montage des dossiers

2016
Concrétisation des grands projets

2017
Fusion des deux communautés de Carnelle Pays de France et Pays de France

2017 à 2020
Déploiement de la fibre optique avec le Syndicat Numérique du Val d'Oise



ÉDITORIAL

Comme toutes les collectivités territoriales, nos réalisations et investissements restent fort contraints par la **baisse constante des recettes et dotations de l'État** amorcée en 2011 et qui, après six ans, **diminue de 80%** la part de l'État dans notre budget de fonctionnement. Aussi, pour maintenir notre capacité d'action et de financement, nous avons dû nous résoudre en 2015 à faire évoluer à la hausse la **fiscalité additionnelle**. En **2016**, elle reste **stable**, et nous programmons nos premiers emprunts en profitant des taux particulièrement bas du marché. Avec l'ouverture en **2016 de la nouvelle micro-crèche de Baillet-en-France**, nous poursuivons notre politique de soutien à l'**accueil diversifié de la petite enfance en offrant près de 100 places** avec deux crèches, trois micro-crèches (bientôt quatre

demain avec Asnières) et la garderie itinérante, La Ronde de Carnelle. Après la pause de 2015 imposée par des subventions bisannuelles, **nous continuons en 2016 le maillage des voiries communautaires** alors que **plus de 25 kilomètres** ont déjà fait l'objet d'une remise en état. Nous participons toujours au fonctionnement des **trois offices de tourisme** et poursuivons notre **partenariat** d'ateliers et journées pédagogiques avec la **Fondation Royaumont**. Sur l'année scolaire 2015-2016 **33 classes** primaires et maternelles (soit **plus de 700 enfants**) ont été accueillies. Enfin, conséquence de la **loi NOTRe** du 1er août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), l'arrêté préfectoral de **schéma départemental de coopération intercommunale**

propose la **fusion** des deux communautés de **Carnelle-Pays-de-France** et **Pays-de-France** pour le **1er janvier 2017**. Dans cette optique, en concertation avec l'ensemble des élus de ces deux collectivités, un **rapprochement des fiscalités additionnelles** et de la **perception de la TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) a déjà été acté de façon **non pénalisante** pour l'ensemble des contribuables du territoire. Courant 2016, une révision des compétences de la **nouvelle entité** créée (plus de **32 000 habitants**) fera l'objet d'une concertation entre élus. À l'issue seront désignés de nouveaux délégués, vice-présidents, un président, ainsi que choisi un nouveau siège, un nouveau nom et défini un projet d'avenir commun. Au total, 2016 est une année charnière importante pour notre devenir communautaire.

Les grands projets communautaires

Gendarmerie : après les **foilles archéologiques** et un jury de concours architectural en 2015, sont prévus en 2016, le **défrichement**, le dépôt de **permis de construire** et les demandes de **subventions** État-Région-Département : début des **travaux en 2017**.

Friche Delacoste-Vulli : elle est en bonne voie de reconquête avec un **projet mixte** porté par Nexity avec 80% d'habitat et 20% d'activités pour lequel un **permis de construire** a été déposé en 2015 après une **étude d'impact**. Le **début des travaux** est attendu en **2016/2017**.

Zone de l'Orme : en 2015, les **foilles archéologiques** préventives ont mis à jour les vestiges d'une tranchée de 1914-1918. En 2016, **après le passage du Tour de France** le 24 juillet, débutent les travaux de réalisation d'un **giratoire** subventionné à 50% par le Conseil Départemental. **L'aménagement des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement** sera entièrement pris en charge par le SICTEUB et le SIECCAO. Les premiers **permis de construire** seront **déposés en 2017**.

Raphaël Barbarossa
Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France

Siège de la Communauté de Communes
Carnelle Pays-de-France :
Mairie de Viarmes
place Pierre Salvi 95270 Viarmes
www.carnelle-pays-de-france.fr





LES INFOS

de la Communauté de Communes du Pays de France



Edito

Vous recevez, aujourd'hui, le premier numéro du journal de la Communauté de Communes qui vous sera distribué régulièrement. Son titre n'est (peut-être) pas définitif.

A la suite du départ de M. Jacques Renaud, les délégués communautaires se sont réunis le 30 mars 2010, pour élire le Président, les Vice-présidents et le bureau.

Le bureau - qui a également le rôle de commission des finances - a immédiatement préparé le budget de l'année 2010, voté le 6 avril 2010.

Dans les grandes lignes, à part le ramassage des déchets ménagers et assimilés, nous avons décidé de rentabiliser au maximum les locaux disponibles sur le village d'entreprises Morantin de Chaumontel, source non négligeable de financement de notre Communauté.

Notre première priorité est de donner à la Communauté de Communes, les moyens de vous apporter de meilleurs services.

La seconde est de soulager les budgets de nos communes en assumant certaines dépenses, en mutualisant nos moyens et en créant des groupements d'achats. En même temps, nous devons accentuer l'esprit communautaire.

C'est déjà bien avancé dans les têtes. Dans l'immédiat, l'avenir de la Communauté passe nécessairement par une phase de réelle construction communautaire qui la rendra plus forte et plus attractive.

Cela prendra du temps.

Patrick Decolin
Président

Représentants

PRÉSIDENT

Patrick Decolin, maire de Luzarches, conseiller général

VICE-PRÉSIDENTS

Fernand Pantanella, maire de Jagny-sous-Bois,
1er vice-président délégué aux travaux, à l'environnement et au développement durable

Betty Beasley, maire de Chaumontel,
2ème vice-présidente, déléguée à l'action et à l'animation sociales, à la petite enfance et aux services à la population

Alain Rincheval, maire de Bellefontaine,
3ème vice-président, délégué à la culture et aux associations

Cyril Diarra, maire de Villiers-le-Sec,
4ème vice-président, délégué au village d'entreprises Morantin

Alain Melin, maire du Plessis-Luzarches,
5ème vice-président, délégué aux transports et à la mutualisation des moyens

DÉLÉGUÉS

Véronique Petit, conseillère municipale déléguée de Chaumontel, déléguée communautaire aux groupements de commande et à la gestion des baux et du fonctionnement du village d'entreprise Morantin

Chantal Romand, adjointe au maire de Mareil-en-France, déléguée communautaire à l'information et à la communication

Édith Bossuto, maire d'Épinay-Champlâtreux

Pierre Coulon, maire de Mareil-en-France

Jacques Defrance, maire de Lassy

Jacques Renaud, maire de Châtenay-en-France

LES COMMUNES

Bellefontaine - Châtenay-en-France - Chaumontel - Épinay-Champlâtreux - Jagny-sous-Bois - Lassy - Le Plessis-Luzarches - Luzarches - Mareil-en-France - Villiers-le-Sec

Merci, Jacques Renaud



Au moment où tu quittes la Présidence de notre Communauté de Communes je voudrais, au nom de tous, te témoigner notre reconnaissance.

Je ne reviendrai pas sur toutes les péripéties de la création de notre Communauté, en application de la loi Joxe de 1992 et entérinée par l'arrêté du Préfet Pascal de décembre 1993.

Notre activité a commencé en 1994 sous la Présidence de Bernard Messéant et de ta Vice-présidence, jusqu'à ta nomination en 2001. C'est à ton initiative qu'au début, sans aucun personnel puis avec quelques heures de secrétariat par semaine, tu as assuré notre administration. Grâce à ta participation aux réunions de « Mairie conseils » et de l'Institut « La Boétie », tu as pu apporter une connaissance approfondie du fonctionnement des structures intercommunales et des aides possibles pour notre Communauté.

Tu as obtenu alors une Dotation de Développement Rural (DDR) pour l'acquisition du terrain de Saint Lazare, sur lequel tu as fait réaliser un excellent projet de ferme d'activités. N'ayant pu voir le jour pour un problème d'urbanisme, la commune de Luzarches respectait les clauses d'acquisition et remboursait la Communauté qui, à son tour, restituait cette subvention.

La Communauté a obtenu une nouvelle DDR pour l'achat de la zone d'activités Morantin à Chaumontel, destinée à la création d'un village d'entreprises. Il a fallu une importante subvention pour sa construction, obtenue grâce à un Contrat de Territoire, difficile à mener à bien. Ce projet était le moyen de dynamiser nos communes et d'apporter des ressources au budget communautaire, grâce aux loyers générés et au produit de la taxe professionnelle de zone.

Une des principales activités de la Communauté concerne la collecte et le traitement des déchets ménagers. Cette compétence a été pendant de nombreuses années gérée directement par la communauté, avant d'être déléguée au syndicat SIGIDURS l'année dernière.

L'année 2009 a été également marquée par la reprise de la gestion de la bibliothèque de Luzarches, donnant ainsi un rôle culturel à notre Communauté.

Je puis attester que tu as consacré à la Communauté de Communes beaucoup de temps, souvent au détriment de ton activité professionnelle, car tu ne ménageais pas tes horaires. Sois-en remercié.

Une page se tourne mais je sais combien tu souhaites que notre Communauté se développe le mieux possible.



Jacques DEFRANCE
Maire de Lassy

Budget 2010

Pour le budget 2010, les principales décisions sont les suivantes :

- Gestion de la bibliothèque du Pays de France ;
- Maintien du partenariat avec la Maison de l'Emploi de l'Est du Val-d'Oise ;
- Participation à une étude sur les transports à la demande ;
- Lancement d'une étude sur le thème de la petite enfance et des moyens de garde de proximité ;
- Coordination de groupements de commande avec et au profit des communes membres (sel de déneigement, papeterie, produits d'entretien, notamment) ;
- Création d'un poste d'agent administratif pour soutenir les communes membres ;
- Mutualisation des moyens et création de deux postes en CUI pour le nettoyage des voiries communales ;
- Création et diffusion d'un document de communication à destination des habitants ;
- Réflexion sur la prise de compétence « voirie intercommunale ».

Communauté de Communes
15, rue Bonnet, 95270 Luzarches,
Tél. : 01.34.71.94.06 - Télécopie : 01.34.71.97.91
<http://www.cc-paysdefrance.fr>
Directeur de la publication : Patrick Decolin
Responsable de communication : Chantal Romand
Rédaction : P. Decolin, J. Defrance
Conception graphique : KAMARIS
Imprimerie : Hauguel
Tirage : 4500 exemplaires

Collecte et traitement des déchets ménagers

En déléguant les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers au syndicat SIGIDURS en juillet 2009, notre objectif prioritaire était d'optimiser la gestion financière et environnementale de ce service.

Au budget 2010, nous pouvons d'ores et déjà constater les économies réalisées grâce à la mise en place du nouveau dispositif. Aussi nous tenons à vous remercier pour vos efforts d'adaptation.

Aujourd'hui, il est indispensable de poursuivre notre démarche en respectant au maximum les filières et le calendrier de collecte tout en valorisant l'accès gratuit aux déchèteries.

Vous trouverez dans ce bulletin une information pour la valorisation des déchets végétaux. N'hésitez pas à contacter le SIGIDURS au 0 800 735 736 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Nous comptons sur votre engagement !

Village d'entreprises Morantin

Afin de dynamiser le territoire intercommunal et augmenter les recettes du budget communautaire, la Communauté de Communes s'est engagée dès 2002 dans l'aménagement d'un village d'entreprises. Ce dernier est situé sur la commune de Chaumontel dans un parc de 15 500 m², chemin de Coye-la-Forêt.

La Lyonnaise des Eaux fut la première entreprise à s'installer, en 2006. A ce jour, le village accueille sept entreprises réparties sur des locaux d'une superficie de 3 500 m². Elles sont installées dans des modules adaptés à leurs activités, chacune disposant d'un parking privé pouvant accueillir plusieurs véhicules.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de Communes au 01.34.71.94.06 ou Madame Véronique Petit, déléguée communautaire au village d'entreprises au 06.13.65.54.45.

La Bibliothèque du Pays de France

Reprise par la Communauté de Communes du Pays de France en 2009, la bibliothèque de Luzarches a changé de nom. Elle a pris en même temps un nouvel élan. Déjà très fréquentée, le nombre d'inscrits a augmenté grâce aux nouvelles animations.

Un premier bilan montre que la bibliothèque compte 2 563 adhérents dont 1 870 emprunteurs, soit 1 215 adultes et 655 enfants. 79% d'entre eux habitent la Communauté de Communes du Pays de France. En 2009 la bibliothèque a enregistré 346 nouvelles inscriptions, soit une progression de 32% par rapport à l'année 2008.

Les collections regroupent 27 626 livres dont 57% pour les adultes et 43% pour la jeunesse, et 131 Cdrom. La bibliothèque affiche un réel dynamisme : elle a enregistré en 2009, 33 094 prêts.

Les 21 animations proposées de septembre à décembre 2009 ont rassemblé 638 personnes. Au près de la jeunesse, elles remportent un franc succès. Le programme du 2^{ème} trimestre 2010 est disponible en mairie ou à la bibliothèque.

Les résultats encourageants de 2009 se confirment en ce début d'année 2010. Nous vous tiendrons informés de cette progression.

Bibliothèque du Pays de France
2 rue Saint-Damien 95270 Luzarches
Téléphone 01.34.71.21.20 – biblio@cc-paysdefrance.fr

INFO +

La Maison de l'Emploi vous accueille à Luzarches et vous accompagne dans vos démarches de recherche d'emploi (offres, accès Internet, CV, LM,...).

RDV à la Communauté de Communes :
15 rue Bonnet à Luzarches,
lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30,
vendredi de 9h à 12h.

 01.34.71.01.02





Valorisez vos déchets végétaux !

Le service de collecte des déchets végétaux en porte à porte a repris depuis la fin du mois de mars.

Les modalités de présentation sont les suivantes :

- En fagots : les branchages et tailles de haies doivent être fagotés avec un lien naturel (éviter les fils de fer, câbles électriques ou sangles en plastique), dimension du fagot : 50 cm de diamètre et 1,50 m de longueur ;
- En vrac dans des sacs papier biodégradables que vous pouvez acheter en magasin ;
- En vrac dans une petite poubelle ronde avec anses communément appelée « lessiveuse » ;
- En vrac dans une poubelle marquée d'une étiquette fournie par le SIGIDURS ou disponible dans votre mairie. Elle doit être collée sur la face avant de la cuve.

Les sacs plastiques sont totalement proscrits. Ils ne peuvent être séparés des déchets végétaux sur la plateforme de traitement et ils nuisent à la qualité du compost.


Ce service est complémentaire à l'apport en déchèterie. Vous pouvez ainsi déposer gratuitement vos déchets végétaux à la déchèterie de Viarmes, de Bouqueval – Le Plessis-Gassot ou de Sarcelles.

Le SIGIDURS souhaite également développer le compostage à la maison. En effet, le compostage à domicile des déchets de cuisine fermentescibles et des déchets végétaux, présente de nombreux avantages :

- La réduction de la quantité de déchets à collecter et par conséquent la limitation des coûts liés à leur traitement,
- Le recyclage et la valorisation de vos déchets organiques par la fabrication de compost,
- L'obtention d'un amendement gratuit et naturel pour votre jardin.

Il vous est possible d'acquérir un éco-composteur en bois ou en plastique, le SIGIDURS prenant en charge une partie du coût du premier éco-composteur. L'acquisition d'un éco-composteur implique une adhésion à la charte d'utilisation que vous trouverez ci-jointe avec le bon de commande.

Dans ce contexte, le SIGIDURS avait réalisé un sondage auprès des habitants de la collectivité entre décembre et avril dernier. Les personnes ayant renvoyé le bulletin de réponse recevront par courrier un bon de commande pour confirmer leur demande.

Pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche, les ambassadeurs du tri du SIGIDURS sont à votre disposition au numéro vert  **0 800 735 736** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

CHARTRE D'UTILISATION DES ÉCO-COMPOSITEURS

L'administré s'engage à :

- Réserver l'utilisation des éco-composteurs fournis par le SIGIDURS à son habitation située dans l'une des communes suivantes : Bellefontaine, Bouffémont, Bouqueval, Châtenay-en France, Chaumontel, Domont, Ecouen, Epinay-Champlâtreux, Ezanville, Jagny-sous-Bois, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Mareil-en-France, Moisselles, Piscop, St-Brice-sous-Forêt, Villiers-le-Sec ;
- Appliquer les bonnes pratiques inscrites dans le guide du compostage fourni par le SIGIDURS ;
- Répondre aux questions qui pourront lui être posées par le SIGIDURS concernant l'élaboration du compost, le composteur et son utilisation.

Le syndicat SIGIDURS s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers d'un guide du compostage, de visites et de contact téléphoniques ou électroniques ;
- Informer des résultats d'enquêtes concernant les pratiques de compostage.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire :

 **0 800 735 736**

Appel gratuit depuis un poste fixe

BON DE COMMANDE

Veuillez nous retourner le bon de commande ci-dessous avant le 15 juin 2010 en précisant bien votre choix (bois ou plastique) ainsi qu'un chèque à l'ordre du Trésor Public à l'adresse suivante : SIGIDURS – 1, rue des Tissonvilliers - 95200 Sarcelles.

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Téléphone : E-mail :

Je Certifie avoir lu la charte d'utilisation de l'éco-composteur et en accepte les conditions

	Type (Bois ou plastique)	Quantité	Prix
1 ^{er} éco-composteur avec distribution Bois (300 L) : 15€ ou Plastique (400 L) : 10€		1	
Éco-composteurs supplémentaires à prix coûtant Bois (300 L) : 54,39€ ou Plastique (400 L) : 42,34€			
MONTANT TOTAL à régler			

Fait à le

Signature



Les INFOS



L'éditorial du Président

Avec ce deuxième numéro, vous recevez une nouvelle information sur l'activité de votre Communauté de Communes. Grâce à un consensus entre des hommes et des femmes qui veulent que nous portions ensemble et rapidement des projets communs, les choses avancent très vite.

La modification de nos statuts communautaires a été approuvée à l'unanimité des délégués. Le village d'entreprises Morantin de Chaumontel, source non négligeable de financement de notre communauté, est en ordre de marche. Il n'y a plus, à l'heure actuelle, d'entreprise qui ne verse pas son loyer normalement. Le nettoyage des rues de nos dix communes, par deux agents nouvellement recrutés et grâce au prêt de la balayeuse de Chaumontel, a débuté en septembre. Sous réserve de l'acceptation de nos nouveaux statuts par le Préfet qui devrait intervenir peu de temps après les votes de nos conseils municipaux, dès 2011, la communauté achètera, en lieu et place de vos communes, le sel de déneigement et les ramettes de papier. L'Office de tourisme de Luzarches et de ses environs deviendra un office de tourisme intercommunal ainsi que le réseau des assistantes maternelles. Nous recruterons un agent administratif qui travaillera à mi-temps à la Communauté et à mi-temps à la mairie d'Épinay-Champlâtreux. Cet agent sera également chargé de soutenir les plus petites communes membres qui ne peuvent pas remplacer leur unique agent en vacances ou malade. Enfin, nous montons actuellement, avec les services du Conseil général, un contrat départemental pour la rénovation de certaines voiries que nous avons déclarées intercommunales et pour l'enfouissement des containers d'apport volontaire qui élimineront progressivement les containers souvent sales et qui dénaturent nos villages.

Patrick Decolin

Repères

Notre Communauté de Communes

- Date de création : 20 décembre 1993
- Nombre de communes membres : 10
- Superficie : 5 600 ha
- Nombre d'habitants : 9 500



Pour définir les orientations de travail, concevoir et réaliser les projets, les élus de la Communauté de Communes se réunissent régulièrement au sein de trois instances :

le bureau, composé des dix maires et de deux délégués en charge de la gestion du village d'entreprises et de la communication. C'est l'organe exécutif de la Communauté, qui définit les orientations stratégiques et exécute les délibérations ;

les commissions thématiques, pilotées par un Vice-président et composées de dix membres, soit un délégué par commune. Elles permettent de débattre et d'échanger sur chaque projet et de préparer l'action des agents de la collectivité ;

le Conseil communautaire, l'organe délibérant de la Communauté de Communes, fonctionne comme un Conseil municipal. Il se réunit régulièrement à l'initiative du Président et permet de voter les délibérations dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes. Ses séances sont publiques.

Le Président, les Vice-présidents et les délégués communautaires vous adressent tous leurs vœux de santé et de bonheur pour cette année 2011.

Épinay-Champlâtreux & Villiers-le-Sec

Les communes qui nous entourent, toutes celles qui font partie de la Communauté de Communes du Pays de France, vous les connaissez certainement ! Et pourtant de nombreux trésors cachés restent méconnus. Pour partager avec vous leurs histoires et leurs richesses, nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui les particularités de deux d'entre elles.

Villiers-le-Sec

Les premières pierres de ce village apparaissent sous le régime d'Auguste (27 à 14 avant J-C). Le village médiéval, lui, date du 6^{ème} siècle. Si Mathieu le Bel mentionne son existence au 12^{ème} siècle, son développement, avec la construction de l'église et des fermes importantes, se situe au 16^{ème} siècle.

- Visitez cette merveilleuse église construite en pierres taillées, admirez sa nef double ainsi que ses boiseries.
- Découvrez l'abreuvoir en grès restauré au 20^{ème} siècle

Épinay-Champlâtreux

Une histoire très riche pour ce petit village. Du néolithique à la période gallo-romaine, le territoire est régulièrement occupé. Si de puissants Mérovingiens résidaient au lieu-dit " le palais ", c'est en 1525 que la famille de la Grange, trésorier du roi, acquiert le territoire. En 1838 le président de Molé tient à Champlâtreux un conseil des ministres en présence du roi Louis-Philippe.

- Découvrez la ferme du Trianon bâtie en 1657. Les deux tours qui défendaient ce manoir fortifié entourent toujours le porche d'entrée
- Observez l'Auberge, ancien relais de poste, les chevaux se désaltèrent à l'abreuvoir caché dans le bosquet qui longe la RD 316

Le château de Champlâtreux, construit entre 1751 et 1757, se cache derrière des arbres centenaires. Sa façade côté jardin est ornée d'une importante iconographie sculptée représentant diverses scènes de chasse, de l'art, des saisons et des continents. Le domaine est merveilleux, il témoigne de l'importance de notre territoire tout au long de l'histoire de France.



Focus entreprise
LUZARCHES ANTENNES choisit le village d'entreprises Morantin



Du projet à l'action
Deux agents techniques au service de la propreté de nos rues



Infos plus
Le site Internet de la Communauté de Communes

Cadre de vie

Deux agents techniques au service de la propreté de nos rues

Depuis quelques semaines, vous avez peut-être croisé dans votre rue Didier et Laurent, appliqués à balayer le trottoir, à nettoyer la chaussée ou à souffler les feuilles.



En effet, la Communauté de Communes a décidé de créer deux postes d'agents techniques pour mettre en œuvre un grand projet de nettoyage des rues, à l'échelle intercommunale. Ce projet a pu voir le jour grâce à la participation active de la commune de Chaumontel, qui a mis à la disposition de la Communauté sa balayeuse laveuse pour une durée d'un an, afin de tester ce service. Le soutien actif des équipes des services techniques communaux a permis de déployer ce nouveau service de manière efficace. Après avoir traversé avec détermination la pénurie de carburant et la délicate période de chute des feuilles, nous allons profiter de la pause hivernale pour peaufiner les tournées de la balayeuse dans nos dix communes, avec, pour objectif, un retour gagnant dès le retour de températures positives.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Communauté de Communes par téléphone au 01.34.71.94.06.

Transport

Un accès facilité au pôle de Roissy

Les transports évoluent sur notre territoire. Depuis le premier septembre dernier, une nouvelle ligne de bus traverse la Communauté de Communes.

Le STIF a mis en place la ligne "100" qui part de Persan pour rejoindre la zone de ROISSYPOLE, en passant par la gare de Luzarches. Elle fonctionne du lundi au dimanche inclus et permet un accès direct aux emplois de la plateforme de Roissy.



Pour le futur, la Communauté de Communes travaille avec le Conseil Général du Val d'Oise sur le Schéma Départemental des Mobilités. L'objectif est de définir et dessiner les besoins futurs en équipements et grandes lignes de transports (liaisons vers la capitale et vers les grandes zones d'activité du département). Parallèlement, nous lançons une étude avec la Communauté de Communes de Roissy Porte de France sur des moyens de transport permettant de répondre à des objectifs locaux et à la demande. Les résultats de cette étude seront établis pour l'été 2011.

Économie & mutualisation

À plusieurs, on est plus fort !

- 10 communes s'épaulent pour optimiser le devenir d'un territoire.
- 10 communes solidaires composent un bassin de vie pour 10 000 personnes environ.
- 10 communes ont des atouts, des projets et ainsi réunies, des moyens accrus pour les mettre en œuvre.

La Communauté de Communes a adopté, lors de sa réunion plénière du 28 septembre dernier, ses nouveaux statuts. Ces derniers définissent les nouvelles prises de compétences de la Communauté de Communes du Pays de France. En voici quelques-unes : la réfection de voies communales d'intérêt communautaire, le soutien aux actions de promotion et de développement touristique, l'acquisition et la gestion d'un parc de matériel intercommunal mis à disposition des communes, le groupement de commandes... Notre Communauté de Communes a décidé, en adoptant ses nouveaux statuts, que l'optimisation des dépenses locales est devenue un enjeu majeur.

Avec la mutualisation des moyens, il s'agit ainsi de dépenser mieux. En effet, la finalité de la mutualisation n'est pas, en soi, de générer des économies, mais d'abord -et sans forcément que ceci empêche cela- de dégager les marges de manœuvre pour chacune de nos communes, pour améliorer des prestations, pour en mettre de nouvelles en place, voire pour continuer à assurer celles qui seraient menacées par une évolution défavorable des finances publiques locales. Et c'est ainsi que d'ores et déjà, certaines commandes sont désormais regroupées pour « tirer les prix », à l'exemple du sel de déneigement, tellement d'actualité en ce moment, et dont l'économie réalisée est de l'ordre de 1250 euros environ par commande.

D'autres projets de regroupement sont également à l'étude : les fournitures de bureau, les contrats d'entretien sur l'éclairage public, les systèmes d'incendie (extincteurs, visites réglementaires...).

[lire la suite](#) ↗

Un des projets concernait le personnel : il est désormais acquis que la Communauté de Communes va créer un poste de secrétaire de mairie qui sera réparti entre la commune d'Épinay-Champlâtreux et la Communauté de Communes qui pourra lui confier des missions ponctuelles de remplacement de secrétaire dans les différentes communes du territoire. Son temps non employé par l'une ou l'autre de nos communes sera consacré à l'assistantat du responsable administratif de la Communauté.

A plusieurs, on est vraiment plus fort !

→ Infos plus

<http://www.cc-paysdefrance.fr>

Enregistrez cette adresse Internet, elle vous sera utile !



Le site Internet de la Communauté de Communes existe depuis l'été 2009 et a pour objectif de renseigner sur l'ensemble des services que cette dernière propose aux administrés des 10 communes qui la composent. Ainsi, on y retrouve une « page » pour chaque commune, avec nom et nombre d'habitants ; des informations sur la bibliothèque intercommunale : son fonctionnement, son fonds, les animations ou encore les horaires ; des explications sur la collecte des déchets ménagers et autres, les gestes malins et le tri sélectif pour un environnement plus propre ; des informations précieuses sur le portage de repas à domicile ou l'action en faveur de la sécurité routière ; les comptes rendus des conseils communautaires que l'on peut également télécharger, et les bulletins d'information.

Avec le site Internet de la Communauté de Communes, restez informés comme les 350 visiteurs virtuels mensuels !

Focus entreprise

LUZARCHES ANTENNES choisit le village d'entreprises Morantin

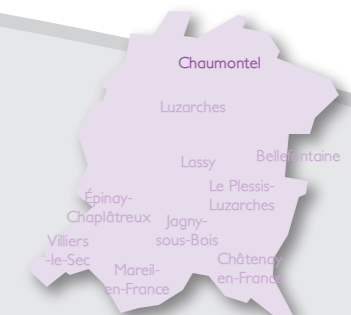
Implanté à Luzarches depuis de nombreuses années, Thierry Gouzou a transféré son entreprise sur le site du village d'entreprises intercommunal, le 1er novembre dernier. Retour sur son parcours.

C'est en 1988 que Monsieur Thierry Gouzou, jeune artisan, a fait le bonheur des habitants de la région qui ne recevaient pas les 5^{ème} et 6^{ème} chaînes, alors que cette réception existait depuis longtemps en Ile-de-France. La profession d'antenniste et d'électricien basse tension était alors méconnue. Par la suite et tout naturellement, le bouche à oreille

a fait son chemin et de nombreux habitants de la région contactaient "MONSIEUR LUZARCHES ANTENNES" ou encore le "CAMION ORANGE". Puis naissaient les premières antennes satellites et de nombreux résidents en zone d'habitation difficile ont pu bénéficier de la télévision par satellite. A cette époque, peu de systèmes d'alarme ou de surveillance étaient nécessaires, malheureusement ces temps ont bien changé. L'entreprise familiale s'est progressivement développée, comptant aujourd'hui un peu plus de camions oranges et une équipe de professionnels. Luzarches Antennes reste toujours à la pointe des nouvelles technologies, que ce soit en réception télévisée, en alarme ou en vidéo surveillance. Elle répond aux besoins d'une clientèle variée, composée de particuliers et de collectivités. Le secret de Monsieur "Luzarches Antennes" : "je garde mon statut d'artisan, basé sur du vrai conseil et un travail de qualité".

Les prestations :

- Tous types d'antennes hertziennes et satellites TV
- Antennes GSM, pour réception téléphone mobile sur site difficile, maison particulière ou bureaux
- Portier vidéo
- Paratonnerres
- Alarmes
- Vidéo surveillance
- Téléphonie



Luzarches Antennes Alarmes

Contact : Thierry Gouzou, Directeur technique
Village d'entreprises Morantin - Chemin de Coye-la-Forêt (RD 316 ex RN 16) - 95270 Chaumontel
Tél : 01 30 35 05 81 - 06 09 16 20 71 / Fax : 01 34 09 91 05
E-mail : contact@luzarches-antennes.com



→ Une autre entreprise du village Morantin vous sera présentée dans le prochain bulletin LES INFOS.



Les INFEOS



L'éditorial du Président Notre Communauté de communes va de l'avant !

Avec l'arrivée d'une nouvelle majorité au Conseil général, le dossier du château de la Motte a été rapidement réglé. Le Président Arnaud Bazin a immédiatement confirmé son vœu de maintenir cette propriété dans le domaine public. C'est au cours de la séance publique du 11 juillet dernier que le Conseil général a voté, à l'unanimité – ce qui m'a permis de remercier tous mes collègues - la vente du château à la Communauté de communes au prix des Domaines, 1 052 000 €, payable sur trois exercices budgétaires, 2011, 2012 et 2013. Jacques Renaud a bien voulu prendre en charge, en collaboration avec les vice-présidents, la préparation d'un contrat de territoire à signer avec la Région et le Département concernant, notamment, les travaux qui nous permettront d'installer la bibliothèque du Pays de France, les services administratifs de la Communauté et l'Office de Tourisme Intercommunal dans le bâtiment principal et dans l'ancienne maison du gardien. En regroupant ainsi les services en un seul lieu, nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement.

Cette acquisition réalisée, la commune de Luzarches inscrira dans son budget 2012 l'achat de l'actuel siège de la Communauté au prix des Domaines, 375 000 €, payable en deux fois.

Nous travaillons actuellement à la mutualisation des repas de restauration scolaire de façon à diminuer les prix d'achat. Le volume annuel des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires de notre Communauté étant supérieur à 100 000, nous devrions pouvoir bénéficier de tarifs moins élevés que ceux que chaque commune, séparément, obtient.

Le budget 2011 est en cours d'exécution. Il concerne, notamment, la petite enfance avec la gestion du Relais Assistantes Maternelles, l'étude d'un moyen de garde de proximité, la coordination de groupements de commande avec et au profit des communes membres (sel de déneigement, papeterie, notamment), la mutualisation des moyens pour le nettoyage des voiries communales.

Trop longtemps retardée, l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été décidée en 2011. Cette taxe était, dans notre Communauté, anormalement basse. Vous trouverez dans ce bulletin un article traitant de la fiscalité locale et les raisons de notre choix.

L'augmentation des impôts, taxes foncières, d'habitation ou taxe d'enlèvement des ordures ménagères, n'est jamais prise de gaîté de cœur par les élus, croyez-le bien. Ils sont

parfaitement conscients des difficultés que rencontrent certains ménages. Mais devant une nécessité arithmétique implacable, ils n'avaient, dans ce cas précis, aucune autre solution possible.

Avec l'aide des vice-présidents, du bureau et de l'assemblée, notre souhait de donner à la Communauté de communes les moyens de vous apporter de meilleurs services se réalise. En même temps, nous faisons avancer l'esprit communautaire. Notre Communauté de communes va de l'avant !

Patrick Decolin

Repères Les services de la Communauté de communes

LE SERVICE ADMINISTRATIF regroupe deux agents. Responsables de la coordination des actions de la Communauté, ils gèrent les volets administratifs et financiers des projets. Un des agents est mis à la disposition des communes d'Epinay-Champlâtreux et de Villiers-le-Sec à temps partiel, dans le cadre du programme de mutualisation.

15, rue Bonnet - 95270 LUZARCHES - Tél : 01.34.71.94.06

LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PAYS DE FRANCE se compose de deux bibliothécaires. Responsables de la promotion de la lecture publique sur le territoire intercommunal, ils pilotent toutes les étapes de la vie de la bibliothèque : gestion des collections, commandes, préparation et mise en rayon des nouveaux ouvrages, aménagement des espaces d'accueil, enregistrement des inscriptions, accueil et conseil des lecteurs, gestion des prêts, élaboration du programme d'animations culturelles.

2, rue Saint-Damien (entrée par la rue Charles-de-Gaulle)
95270 LUZARCHES - Tél : 01.34.71.21.20

LE SERVICE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES est géré par une éducatrice de jeunes enfants. Lieu d'écoute, d'information et d'échanges pour les assistantes maternelles et les parents, le RAM est un pôle de rencontre et de ressources, spécialisé dans la petite enfance. Transféré de la commune de Luzarches à la Communauté au printemps dernier, ce service est aujourd'hui incontournable pour les professionnels du secteur et les parents du territoire.

Relais Assistantes Maternelles - Maison de la petite enfance - 4, rue de la Liberté - 95270 LUZARCHES
Tél : 01.34.09.93.76

LE SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL est représenté par un agent. Son action se concentre principalement sur le balayage des voies communales, par l'intermédiaire du prêt de la balayeuse laveuse de la commune de Chaumontel. L'agent technique intervient également de manière ponctuelle dans les communes pour effectuer des travaux divers, en soutien des services techniques et à la demande des maires.

15, rue Bonnet - 95270 LUZARCHES - Tél : 01.34.71.94.06

Budget et fiscalité

Des hausses d'impôts nécessaires dans un contexte délicat de réforme de la fiscalité locale

La réforme de la fiscalité locale, avec comme principe la suppression de la taxe professionnelle, impacte très fortement la configuration et la ventilation des impôts pour tous les niveaux de collectivités et établissements publics de coopération intercommunale : commune, intercommunalité, département et région. Cette réforme s'articule de la manière suivante :

- La taxe professionnelle (TP) est remplacée par la cotisation économique territoriale (CET), composée de deux impôts différents :
D'une part, la contribution locale d'activité assise sur le foncier occupé par l'entreprise, appelée cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
D'autre part, la cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée (CVAE) produite par l'entreprise, à partir de 500 000 € de chiffre d'affaires et limitée à 3% de la valeur ajoutée, contre 3,5% aujourd'hui.
- La part de la taxe d'habitation ainsi que la part de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui étaient auparavant votées et prélevées par les Conseils généraux au profit des budgets départementaux, reviennent à partir de 2011 au bloc communal, c'est-à-dire aux communes et intercommunalités.
- La taxe foncière sur le bâti n'est pas affectée par la réforme de la fiscalité locale.
- Les frais de gestion auparavant collectés au profit des communes ne le sont plus ; ils sont remplacés par des coefficients correcteurs tant pour la taxe d'habitation que pour la taxe foncière sur le non bâti.
- Une nouvelle catégorie de ressources fiscales apparaît dans le dispositif : l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER : EDF, GDF, etc...).

La réforme de la TP induisant à l'échelle nationale des écarts significatifs de recettes entre les communes, le législateur a décidé de créer un dispositif de mutualisation de ces écarts : le fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

Cette réforme a naturellement entraîné une profonde modification des modalités de calcul des impôts locaux, et par conséquent des taux. En effet, sur vos derniers avis d'imposition des taxes d'habitation et foncière, vous avez pu constater que les taux indiqués sont sans commune mesure avec les taux des années précédentes.

Dans ce contexte national délicat, afin de poursuivre les actions engagées à l'échelon communautaire et de développer des projets en accord avec les besoins des habitants du territoire, le conseil communautaire a voté en avril dernier une hausse sensible des taux d'imposition intercommunaux, à hauteur de 10%, à laquelle s'ajoute l'augmentation des bases de 2%.

En outre, une autre décision a été actée, celle de rééquilibrer le poste budgétaire de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. En 2010, la dépense globale des ordures ménagères s'élevait à 1 044 334 € alors que la recette, par l'intermédiaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), n'atteignait que 197 243 €. Tant que la Communauté limitait son action, la différence d'environ 850 000 € était financée par les taxes foncières et d'habitation, les dotations de fonctionnement versées par l'Etat, les recettes du village d'entreprises Morantin ainsi que par une modeste réserve financière. Aujourd'hui qu'elle met en place de nouveaux projets, ces recettes ne suffisent plus et l'obligation d'augmenter raisonnablement cette taxe s'est imposée, avec un relèvement du taux à 5%. A titre de comparaison, le taux moyen national de la TEOM, pour l'ensemble des collectivités, s'élevait en 2009 à 9,05 %. Ce réajustement de la TEOM était donc devenu une nécessité absolue. Cette taxe rapportera au budget de cette année 511 000 €, soit environ la moitié du coût annuel total de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Conscients de la nécessité de limiter la pression fiscale, toujours attentifs à l'emploi des ressources et garants de la qualité des services publics intercommunaux, les délégués communautaires se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les clés de compréhension dans ce domaine, ô combien incontournable, de la fiscalité locale.

Focus entreprise

ART RENO DECOR

Bientôt 40 années d'expérience au service de votre ameublement

Créée en 1974, la société RENO DECOR, membre du réseau national ART (Ameublement, Rénovation, Technologies) groupement spécialisé dans le Service Après Vente sur sièges textile et cuir, dispose de compétences reconnues dans le secteur de l'entretien et la rénovation de l'ameublement.

L'entreprise dirigée par Frédéric BOUCLIN s'est installée sur le village d'entreprises dès 2007, profitant d'une situation idéale aux portes de la

région p
de gran
lui conf
garantie
rénover

ART R
de pres
du class
de supp
réfectio
de la tap
boiserie
pour rec
À chaqu
pour les



Intercommunalité Zoom sur la réforme territoriale

Véritable monument législatif, la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 impacte fortement la vie des collectivités territoriales. Retour sur ses objectifs et analyse de ses conséquences sur notre territoire intercommunal.

Les objectifs de la loi :

- Réorganiser l'administration territoriale autour de deux grands pôles : un pôle communes-intercommunalités (bloc local) et un pôle département-région ;
- Simplifier le paysage institutionnel en visant la couverture intégrale du territoire national par des intercommunalités en 2013 ;
- Renforcer la démocratie locale et rénover la gouvernance, en instaurant à partir de 2014 l'élection au suffrage universel direct des conseillers intercommunaux ou délégués communautaires ;
- Favoriser l'articulation et la complémentarité de l'action des départements et des régions en créant le conseiller territorial, un seul et même élu pour la première fois en mars 2014 qui siègera aux deux assemblées, succédant aux actuels conseillers généraux et régionaux ;
- Clarifier les compétences des différents niveaux de collectivités et encadrer la pratique de cofinancements grâce à des schémas de mutualisation ;
- Répondre aux défis des grandes agglomérations en les dotant d'un nouveau statut de métropole, mieux adapté et plus intégré.

Les conséquences sur notre territoire :

Créée dès 1993 et regroupant 9 500 habitants, la Communauté de communes du Pays de France répond aux seuils définis par la loi (minimum 5 000 habitants pour une Communauté) et son

[lire la suite](#) ➔

périmètre est aujourd'hui conforté par le Préfet, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Val d'Oise. Cette stabilité nous est favorable et nous incite à poursuivre nos actions, dans un esprit de cohérence et de mutualisation avec nos dix communes et nos différents partenaires, dont le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

La loi de réforme territoriale offre aux collectivités territoriales de nouveaux outils, renforçant les procédés de mutualisation des services et des biens. Dans ce domaine encore, les récents groupements de commande réalisés par la Communauté et ceux envisagés à partir de 2012 dans le domaine de la restauration scolaire par exemple, nous encouragent à poursuivre nos efforts et à créer de nouveaux services communs en réponse à vos attentes.

Concernant la refonte du système de gouvernance, les prochaines élections de 2014 seront l'occasion de mettre en pratique les nouvelles modalités de désignation des délégués communautaires, permettant à chaque électeur du territoire de « flécher » les conseillers municipaux voués à siéger au sein du Conseil communautaire. La transparence et la démocratie locale seront ainsi renforcées.

Pour plus d'informations sur la réforme territoriale, RDV sur www.localtis.fr et www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites

➔ Infos plus

Travaux, économie & mutualisation

Dans le cadre de sa nouvelle compétence de **réfection des voies communales d'intérêt communautaire**, la Communauté de communes a lancé au printemps 2011 un marché public, attribué en juillet dernier à l'entreprise FILLOUX SAS.

Un planning des travaux a d'ores et déjà été établi pour les années 2011, 2012 et 2013, avec une première tranche programmée à l'automne 2011 concernant la voie d'accès à l'école Alain Fournier, située sur la commune du Plessis-Luzarches.

La Communauté de communes élargit ainsi ses actions, au service des habitants et toujours dans un esprit de mutualisation des moyens.

... Sa clientèle est composée à la fois des particuliers et des professionnels du secteur de l'ameublement. Les interventions sous contrat de maintenance et de nettoyage de particuliers souhaitant entretenir leur mobilier.

... ART RENO DECOR offre une large gamme de services pour tous les styles de mobilier, du classique au contemporain et sur tous types de matériaux : cuir, nubuck, tissu, skaï, bois. De la rénovation au changement de revêtement, du nettoyage, de la restauration de la sellerie, ART RENO DECOR intervient pour garantir la longévité et le confort à vos meubles. Ce service correspond à une solution adaptée pour vous accompagner et les entretenir.

Preuve de son dynamisme et de son professionnalisme, ART RENO DECOR a su valoriser sa proximité avec la région aéroportuaire de Roissy et du Bourget en travaillant pour le secteur de l'aviation d'affaires avec la rénovation complète de sièges cabine. Grâce à un savoir-faire capitalisé depuis près de quarante années, la société ART RENO DECOR est aujourd'hui le leader de la profession en région parisienne.

Frédéric BOUCLIN et son équipe sont à votre entière disposition pour mener à bien vos projets de réfection ou d'entretien et vous accompagner dans le respect de vos attentes.



ART RENO DECOR

Village d'entreprises Morantini
Chemin de Coye-la-Forêt (RD 316 ex RN 16)
95270 CHAUMONTEL
Tél : 01 34 71 89 70 / Fax : 01 34 71 95 86
www.reno-decor-cuir.com



Mareil-en-France & Châtenay-en-France

Distantes d'à peine deux kilomètres, Châtenay et Mareil ont en commun leur suffixe "en France". Petites sœurs jumelles au plan géologique, elles occupent deux buttes témoins du bassin parisien et leurs deux églises, de fondation mérovingienne, sont placées sous le patronage de saint Martin, l'évangéliste des Gaules.

Mareil-en-France

Le territoire communal de Mareil-en-France coiffe une des buttes témoins qui marque la ligne orographique de la plaine de France. Le village s'est implanté sur les hauteurs, orienté vers le sud, avec des vues lointaines faisant apparaître le front de l'urbanisation parisienne. Les abords du village, les bas de pente sont composés d'une alternance de vergers, de pâtures et de cultures. C'est au cœur du village, placée sur un promontoire et cerclée par un haut mur de pierre incluant un corps de garde, que se trouve la mairie-école. Construite en 1765, elle fut achetée par le conseil municipal en 1842. Ne quittons pas ce lieu magique sans parler de son église Saint-Martin, bel exemple de l'architecture religieuse de la renaissance,

construite par le maître tailleur Nicolas de Saint-Michel. La finesse décorative caractérise l'ensemble. Les piliers de la nef à cinq travées éclairées par les baies des collatéraux ouvrent sur les bas-côtés par des arcades en plein cintre. L'architecte abandonne les contreforts extérieurs au profit des piles intérieures qui contribuent tout en créant des espaces utilisés comme chapelles latérales.

Châtenay-en-France

Sur cette photo aérienne, Châtenay tient tout entière, dans son écrin de verdure : seule une maison échappe à la prise de vue ! On distingue l'artère principale, est-ouest, à qui on a donné le nom d'Honoré de Mirabeau, le bouillant député révolutionnaire qui sauva les petites communes menacées

(déjà !) de disparition. En haut, l'Orangerie, un bâtiment en fonte et en briques, reçoit des séminaires d'entreprise comme le Château, à droite. La rue transversale nord-sud descend à gauche vers Fontenay-en-Parisis et passe à droite devant de jolies maisons anciennes, parmi lesquelles la mairie, et devant l'église du XVIIIe s. qui contient une œuvre de l'artiste contemporain Marc Couturier. L'harmonie urbaine très travaillée donne un charme profond à l'ensemble du village.



Les INFOS

Édito

L'objectif de la Communauté est d'associer nos dix communes au sein d'un territoire de solidarité et de concertation, afin d'élaborer des projets d'aménagement et de développement et de gérer des services en commun.

Grâce à la volonté affirmée de tous les délégués communautaires, je suis heureux de vous annoncer le lancement du projet de création d'un pôle intercommunal de services, sur la propriété du château de la Motte acquise par la Communauté en décembre 2011. Ce projet rassembleur et ouvert sur l'avenir a été retenu par nos partenaires de la Région Ile-de-France et du département du Val d'Oise en juillet dernier, selon un ambitieux cofinancement acté dans le cadre d'un contrat de territoire communautaire. Le projet permettra à ce patrimoine remarquable du Pays de France et à la Communauté de communes de devenir un véritable lieu de vie, ouvert à tous les habitants et à tous nos partenaires.

Parallèlement, le processus de mutualisation continue à se déployer, permettant aux communes et à la Communauté d'optimiser les moyens de chacun pour répondre aux attentes de nos concitoyens. Il s'agit notamment de mieux nous organiser dans notre fonction d'acheteur public par le biais de groupements de commandes.

Plus que jamais, la volonté des délégués communautaires est d'engager une dynamique d'animation territoriale afin que la Communauté soit un espace de vie actif et créatif, en réponse à vos besoins et à vos attentes.

Les délégués communautaires se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2013.

Patrick DECOLIN

Président de la Communauté de communes

TOUR D'HORIZON...

LES ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ



► Nuisances aériennes

Suite à la récente adhésion de la Communauté de communes à l'association Bruitparif, une station de mesure du bruit spécialement conçue pour détecter le niveau sonore des aéronefs a été installée sur le territoire intercommunal, à Chaumontel. Consultez dès à présent le site www.bruitparif.fr pour découvrir toutes les actions menées par l'association et pour accéder au site Rumeur, dédié aux données collectées par le réseau francilien de stations de mesure.

► Voirie intercommunale

Les travaux d'aménagement de la voirie intercommunale se poursuivent en 2012 : réfection de la voie principale du village d'Épinay-Champlâtreux ; travaux d'amélioration de la route de Puiseux, depuis les sorties du Plessis-Luzarches et de Bellefontaine jusqu'à la limite communale de Puiseux-village. Concernant la cavée de Bellefontaine, suite à une mise en œuvre rendue délicate à cause des intempéries, une reprise des travaux sera envisagée aux premiers beaux jours de l'année prochaine, aux frais de l'entreprise.

► Programme de mutualisation

Au printemps 2012, une commande groupée à l'échelle des 10 communes a permis l'achat de 1500 ramettes de papier A4 pour un montant de 3330 € TTC, soit environ 2,22 € TTC la ramette. Autant d'économies réalisées sur le poste des fournitures administratives des services publics communaux et intercommunaux.



► Développement touristique

Le 5 avril 2012, la Communauté de communes a été la première du Val d'Oise à signer une convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, afin de réaliser avec son partenaire privilégié l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Luzarches Pays de France un état des lieux des forces et faiblesses du territoire, puis de fixer les perspectives d'un développement touristique équilibré et durable. Pour plus d'infos : info@tourisme-luzarches.org et www.tourisme-luzarches.org

► Relais Assistantes Maternelles

La qualité des activités du Relais intercommunal a permis d'obtenir le renouvellement de l'agrément CAF pour trois années, jusqu'en 2015. Parents ou assistantes maternelles, n'hésitez pas à contacter l'animatrice du Relais pour connaître les services proposés, par téléphone au **01 34 09 93 76** ou par mail à l'adresse ram@luzarches.net



► Bibliothèque du Pays de France

Le succès des animations de la bibliothèque du Pays de France : tout au long de l'année, les bibliothécaires Caroline et Jacques, accompagnés des bénévoles de la bibliothèque et soutenus par l'association des amis de la bibliothèque, ont développé un riche programme d'animations culturelles et récréatives, à destination de tous les publics. RDV sur place à Luzarches à la Maison Erik Satie ou sur le site Internet de la Communauté www.cc-paysdefrance.fr.

CHÂTEAU DE LA MOTTE : la Communauté de communes construit son avenir, pour vous !

Depuis 2010, les élus et les services de la Communauté ont engagé une vaste réflexion sur le projet de développement du territoire intercommunal, concrétisée par l'extension progressive des compétences communautaires. Forte de son programme d'actions et de sa richesse historique, culturelle, paysagère et naturelle, la Communauté a donc saisi l'opportunité de donner un nouvel élan à ses missions de service public, grâce à l'acquisition d'une propriété d'exception sur la commune de Luzarches : le site du château de la Motte.



Reconnu comme domaine remarquable, le site de 2,5 hectares est de grande qualité esthétique et patrimoniale. Ancienne propriété du Conseil général du Val d'Oise, il abritait la Maison Départementale du Tourisme. Il témoigne de toute l'histoire de France, depuis les premières implantations néolithiques, puis gallo-romaines jusqu'à la période moderne, en passant par le Moyen-Age et la tradition des mottes féodales.

Le site se compose d'un vaste parc planté de vieux arbres, de la motte féodale du X^{ème} siècle conservée dans un état remarquable et couronnée de grands tilleuls, de vestiges des fortifications issus du château du XIII^{ème} siècle, et d'une demeure du XIX^{ème} siècle : le manoir.

Le site deviendra, après requalification, un pôle de services culturels et administratifs.

Il accueillera la bibliothèque du Pays de France, l'Office de Tourisme Intercommunal, le siège administratif et le service technique de la Communauté et une salle à vocation culturelle et récréative. Le parc, se déployant autour de la motte féodale et des vestiges de fortifications, sera quant à lui réaménagé pour l'accueil du public.

L'objectif de la Communauté : créer un lieu de vie, au service des habitants et des visiteurs du Pays de France.

Grâce à la mobilisation et à l'enthousiasme des délégués communautaires, le projet a récemment été

retenu par la Région Ile-de-France et par le Département du Val d'Oise dans le cadre d'un dossier de contrat de territoire communautaire (voir l'encadré). Ce partenariat va nous permettre de construire un programme réaliste et économe pour les finances de la Communauté.

Les objectifs du projet : valoriser, accueillir et partager

AMÉNAGER ET VALORISER UN PATRIMOINE REMARQUABLE

Par sa localisation, son histoire et son potentiel, la propriété incarne parfaitement les enjeux d'un territoire de contact entre l'agglomération centrale et l'espace rural, où se jouent la protection et la valorisation des richesses paysagères et environnementales. Le lien fort qui unit la Communauté de communes au Parc Naturel Régional Oise-Pays de France a permis de retenir des principes d'aménagement respectueux de la démarche de développement durable. Le projet s'insère également totalement dans le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Luzarches.

ACCUEILLIR LES HABITANTS ET LES VISITEURS AU SEIN D'UN PÔLE INTERCOMMUNAL DE SERVICES

Actuellement, les quatre services de la Communauté de communes ainsi que l'Office de Tourisme Intercommunal occupent cinq sites distincts. L'objectif de la Communauté est de rassembler les services communautaires afin de créer un pôle intercommunal de services culturels et administratifs, véritable centre de vie pour les habitants



▶ Ouvert sur l'extérieur, le site sera le support d'un projet de territoire durable et participatif, reliant dans un même espace remarquable le passé, le présent et l'avenir, au service des générations.

▶ Certains de l'intérêt que vous portez à ce projet d'aménagement et à ses enjeux, nous nous engageons à vous tenir régulièrement informés de l'avancement du programme.

▶ Pendant la durée des études préparatoires, la propriété sera ponctuellement ouverte aux habitants et visiteurs de la Communauté, notamment par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Intercommunal lors des événements touristiques et culturels.

et les visiteurs du territoire. Les charges de fonctionnement de la propriété seront équivalentes aux charges de fonctionnement actuelles des différents sites communautaires.

L'IMPLANTATION ENVISAGÉE :

▶ Au cœur des fortifications, le manoir accueillera la bibliothèque du Pays de France, l'Office de Tourisme Intercommunal et les services administratifs et techniques de la Communauté ;

▶ En bordure Est du site, un pavillon à construire accueillera les manifestations récréatives et les animations culturelles de la Communauté et de l'ensemble de ses partenaires ;

▶ Les jardins, se déployant autour des vestiges de remparts avec tourelles et du monument phare que constitue la motte féodale, seront ouverts au public : petits et grands, touristes, randonneurs...

Le projet se veut flexible et modulable. Ainsi, au fil de l'extension progressive des compétences de la Communauté, le site pourra s'étoffer de nouveaux services publics, en réponse aux nouveaux besoins et attentes des citoyens du Pays de France.

PARTAGER & DIFFUSER LES RICHESSES CULTURELLES, ARCHITECTURALES ET NATURELLES DU TERRITOIRE

La Communauté de communes mise sur la capacité du projet à

rassembler les forces vives du territoire, afin d'y constituer un lieu de mémoire vivant, traceur du passé et acteur de l'avenir. L'objectif est de favoriser les échanges culturels, sociaux et solidaires entre les générations. Soutenus par le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, l'Office de Tourisme et le tout jeune Musée ARCHEA de Louvres, les moyens d'action seront les suivants :

▶ La mise en valeur et la protection de la motte féodale et des vestiges des fortifications ;

▶ l'accueil de quelques pièces archéologiques de poteries, de céramiques gallo-romaines de la vallée de l'Ysieux dans les tours médiévales, à titre permanent ou bien sous forme d'expositions temporaires dans les bâtiments (promotion de l'écomusée de la Poterie et de la Céramique de la Vallée de l'Ysieux) ;

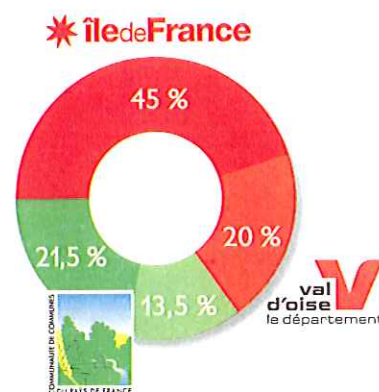
▶ le développement d'une structure pédagogique d'information et d'éducation en matière de patrimoine local et d'environnement : en lien notamment avec les écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de communes, le collège et le lycée de Luzarches, pour former les jeunes à la beauté du paysage, au respect de la nature et à la connaissance du patrimoine historique. La visite de l'église Saint-Côme et Saint-Damien toute proche et contemporaine du château de la Motte, complètera heureusement la présentation du site.

LE PROJET EN CHIFFRES

Coût d'acquisition de la propriété :
1 052 000 €

Coût des travaux et des honoraires :
1 750 000 € HT

Plan de financement :



Région Ile-de-France : 1 260 900 € (45,0 %)

Département du Val d'Oise : 560 400 € (20,0 %)

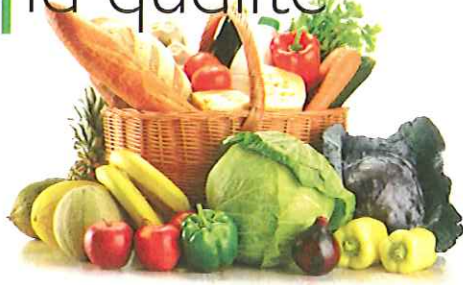
Recette liée à la vente du siège
actuel de la Communauté : 375 000 € (13,5 %)

Autofinancement CCPF : 605 700 € (21,5 %)

En octobre dernier, la Communauté a engagé la procédure de sélection du maître d'œuvre, qui devrait aboutir en février prochain. L'équipe retenue devra alors réaliser l'ensemble des études architecturales en vue de la demande du permis de construire. Le marché de travaux pourra alors être lancé, pour une livraison des équipements envisagée fin 2014.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le défi de la qualité



Le repas pris en milieu scolaire est un moment privilégié d'éducation au goût et d'apprentissage de la culture alimentaire. Mais il répond surtout à une exigence, celle de servir à nos enfants des menus de qualité respectant les principes d'équilibre nutritionnel.

De plus en plus de cuisines centrales s'attachent aujourd'hui à développer des menus équilibrés avec une grande variété de produits : proposer des aliments sains dans les assiettes devient une nécessité. Les communes de Chaumontel, de Luzarches et l'école Alain Fournier regroupant les communes de Bellefontaine, Jagny-Sous-Bois, Lassy et le Plessis-Luzarches, qui offrent un service de restauration collective, ont décidé d'agir ensemble à l'échelle intercommunale* afin d'obtenir un approvisionnement minimal en produits labellisés «bio». De son côté, la commune de Mareil-en-France a souhaité poursuivre avec son prestataire. Grâce à un partenariat actif et un long travail de préparation et de lancement

d'un groupement de commandes, un prestataire a été retenu à l'été 2012, la société ELIOR basée à Gonesse. Depuis la rentrée scolaire 2012, les cantines scolaires de nos communes servent ainsi des menus comprenant au minimum 15 % de produits issus de l'agriculture biologique. De plus, grâce à sa proximité du territoire intercommunal, ELIOR valorise l'agriculture francilienne en proposant régulièrement des produits locaux, dynamisant ainsi le développement économique de notre région. C'est une véritable réussite collective, tant sur le plan qualitatif avec les repas «bio» que financier, ce dont nous sommes fiers.

* les communes de Châtenay-en-France, d'Épinay-Champlâtreux et de Villiers-le-Sec, qui n'ont pas d'école donc pas de cantine scolaire, ont néanmoins soutenu notre démarche.

BUDGET & FISCALITÉ COMMUNAUTAIRE

Promesses tenues !

En février dernier, les délégués communautaires ont décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition votés par la Communauté. Après le nécessaire rééquilibrage effectué en 2011, la volonté des élus communautaires était de construire un budget prévisionnel économe et réaliste.

Les taux d'imposition en 2012

Taxes	Taux 2012
Taxe d'habitation	3,56 %
Taxe foncière bâti	2,89 %
Taxe foncière non bâti	17,97 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	5,00 %
Cotisation Foncière Entreprises (part additionnelle)	3,86 %
Fiscalité professionnelle de Zone (FPZ)	21,66 %

Budget prévisionnel 2012

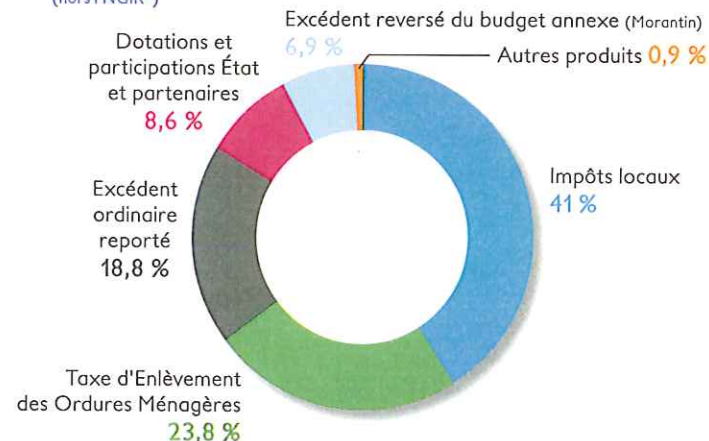
	Recettes	Dépenses
Section fonctionnement	2 307 457,64 €	2 307 457,64 €
Section Investissement	821 270,39 €	821 270,39 €
Total	3 128 728,03 €	3 128 728,03 €

Dans un contexte national de réduction des ressources allouées aux collectivités territoriales et aux établissements publics, l'objectif des délégués communautaires est d'optimiser les recettes pour offrir des services publics de qualité, adaptés à vos besoins. Nous vous donnons rendez-vous en 2013, pour une analyse détaillée des résultats financiers définitifs de l'année 2012 et une présentation du nouveau budget prévisionnel.

*FNGIR : Fonds de Garantie Individuelle de Ressources, créé au niveau national suite à la réforme de la Taxe Professionnelle

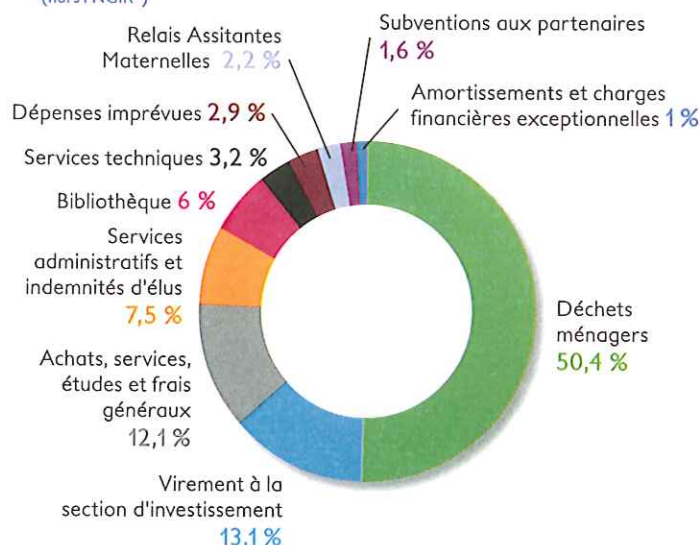
Les recettes de fonctionnement en 2012

(hors FNGIR*)



Les dépenses de fonctionnement en 2012

(hors FNGIR*)



Ces graphiques montrent à la fois la part importante des dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers dans le budget global de la Communauté, plus de 50 %, mais montrent également que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ne couvre pas la totalité de ces dépenses.